

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

Le 30 mai 2024 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-François DELAGE, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 17 mai 2024.

Membres présents :

M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, Mme ÉTIENNE, M. HÉMER, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme PARIS, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, M. TAPA, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE (à partir de 22 heures), Mme BADO, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB (jusqu'à 0 heure 34), Mme COUTO (jusqu'à 0 heure 34), M. ZINCIROGLU (jusqu'à 0 heure 34)

Membres représentés :

M. HASSIN par Mme BOCABEILLE, M. BOUFRAINE par M. KHIAR (jusqu'à 22 heures), M. CHAPPELLIER par Mme HARTMANN, M. NICOLLE par M. BANBUCK, M. RUGGIERI par M. ZINCIROGLU (jusqu'à 00 heure 34), Mme EL KRETE par Mme COUTO (jusqu'à 00 heure 34), M. BELAÏNOUSSI par M. GIBLIN

Membres absents :

Mme ALESSANDRINI, Mme CHIBOUB (à partir de 00 heure 34), Mme COUTO (à partir de 00 heure 34), M. ZINCIROGLU (à partir de 00 heure 34), Mme EL KRETE (à partir de 00 heure 34), M. RUGGIERI (à partir de 00 heure 34)

Secrétaire de séance :

M. TAPA

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

*

Jean-François DELAGE, Maire

Avant d'entamer les débats de ce Conseil municipal, je souhaiterais vous présenter le nouveau Directeur général adjoint des services à la population (DGAP) de la Ville, M. Maxime Vasseur, qui assiste ce soir à son premier Conseil municipal. Merci, monsieur Vasseur.

QUESTIONS ORALES

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais appeler tout de suite les questions orales. J'ai été saisi d'un certain nombre de questions orales. La première est posée par Mme El Krete. Madame Couto, peut-être, vous avez la parole.

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, le 12 avril 2024, votre cabinet semble avoir pris une décision unilatérale de remplacer les clés de boîte à lettres des locaux des élus d'opposition. Quelle en est la raison, sachant qu'aucun groupe ne reçoit de courrier depuis maintenant plus d'une année ? Merci.

Jean-François DELAGE, Maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Alors, je vous remercie, madame El Krete, pour cette question. Je ne doute pas un seul instant qu'elle passionnera...

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Pardon... Allez-y, je vous en prie.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je vous remercie, monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Excusez-moi pour mon retard.

Monsieur le Maire, vous le savez, depuis le 11 juillet 2022, nous disposons d'un local des élus d'opposition adapté aux trois groupes d'opposition. Avant cela, nous étions dans un petit local situé au 10 place Jean-Jaurès, de juin 2020 à juin 2022, que nous devions partager avec tous les groupes d'opposition. Durant deux années, nous recevions, chacun des élus de notre groupe, plus d'une centaine de courriers venant notamment de maires du Val-de-Marne, des différents sénateurs, de diverses nuances politiques d'ailleurs, mais aussi d'habitants. Depuis le déménagement, le 11 juillet 2022, nous n'avons plus aucun courrier.

Une fois, le cabinet nous a remis un sac rempli de courriers fin 2022, pour l'avoir relancé à plusieurs reprises, avec aucun courrier d'habitants, tandis que, depuis juillet 2022, plusieurs habitants nous relancent par mail ou sur les réseaux sociaux. C'est étonnant qu'on ne leur réponde pas au courrier qui nous sont adressés, soit au 10 place Jean-Jaurès, soit en mairie. En principe, ces courriers, souvent adressés à la Mairie, devraient nous être transférés. Visiblement, vous ne le faites pas. La désinvolture du Cabinet n'est pas bonne sur ce sujet. Pareillement, vous concernant, monsieur le Maire, je vous ai sollicité à plusieurs reprises par mail. Tout cela n'est pas rassurant et n'est pas démocratique. Que se passe-t-il ? Pourquoi le courrier n'est-il pas retransféré ? Et comment expliquez-vous cela ? Je vous remercie pour vos réponses.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Alors, donc je vous remercie pour cette question. C'est une question intéressante qui ouvre nos débats. Suite à la perte de clés de la part d'un groupe d'opposition, décision a donc été prise de changer les barillets de l'ensemble des boîtes aux lettres des groupes d'opposition. Cette décision, dont je ne vous cacherais pas que je ne m'en suis pas personnellement occupé, a été prise par mon Cabinet en concertation avec la Direction des services techniques. Je ne doute pas qu'elle était la meilleure solution possible.

Concernant le courrier qui, dans l'attente, est arrivé en Mairie, celui-ci, me dit-on, vous a été restitué par le Service courrier hier. Voilà l'information que j'ai eue.

La question orale suivante est posée par M. Zincioglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, il manque des dates dans vos réponses.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Zincioglu, vous en êtes à la question orale suivante. Nous avons terminé la première question. Il n'y a pas de prise de parole qui suit. Donc j'attends votre deuxième question orale, s'il vous plaît.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je le précise tout de même...

Jean-François DELAGE, Maire

J'attends votre deuxième question orale. Vous n'avez rien à préciser à ce stade. Merci.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Très bien. Monsieur le Maire, depuis plusieurs mois, des bandes et des clans prennent place tous les soirs au niveau de l'avenue du Repos. Nous avons été sollicités par plusieurs résidents et parents d'élèves de Jeanne-d'Arc. Que prévoyez-vous pour mettre fin à ces incivilités quotidiennes ? Cette question orale, nous ne l'inventons pas. Nous avons été sollicités par une copropriété résignée à vivre un véritable calvaire tous les soirs dans leur rue. Ils ont écrit à la Préfecture, au commissariat. Ils ont entamé des démarches, mais la situation se détériore chaque jour qui passe. Pour avoir rencontré certains de ces copropriétaires, j'ai pris la liberté de leur expliquer que votre majorité municipale permet, depuis 2020, à chaque habitant qui le souhaite de prendre la parole en Conseil municipal, soit en début de séance, soit dans le cadre d'une suspension de séance. Je leur ai proposé de venir raconter ce qui se passe précisément. J'ai été personnellement choqué d'entendre ce qu'ils m'ont expliqué. Et je pense que leur témoignage vaut bien plus que ma description des faits. Si vous le permettez, monsieur le Maire, un des résidents va vous demander la parole au nom de sa copropriété. Dans ce cadre, je vous prie de bien vouloir le laisser s'exprimer en suspendant la séance au titre de l'article 27 du Règlement intérieur. Je vous en remercie.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous rappelle moi aussi un petit article du Règlement, monsieur Zincioglu. Vous envoyez une question orale, que vous êtes censé lire *in extenso* en séance. Là, vous êtes allé bien au-delà, c'est-à-dire que toute la fin de votre intervention n'avait pas été écrite au préalable et n'avait pas été envoyée en question orale. Puisque je laisse la parole à d'autres élus, vous auriez pu faire passer la suite de votre question à un autre élu. Ça aurait été du meilleur effet et dans le respect des règles. Je vous réponds donc. Monsieur Zincioglu, je sais que vous aimez donner le sentiment que notre ville serait un repaire de malfrats et un haut lieu de la criminalité en France. C'est d'ailleurs votre fonds de commerce électoral. Mais, en préambule, je voudrais tout de même vous inciter à la décence. Concernant le sujet sur lequel vous m'interrogez, je regrette que les résidents et parents d'élèves que vous mentionnez n'aient pas jugé utile de s'adresser directement à la Mairie pour évoquer ce problème. J'ai donc appelé la directrice du collège et le directeur de l'école primaire Jeanne-d'Arc qui m'ont indiqué qu'il arrivait en effet que des voitures se garent dans l'avenue du Repos en double file, que des personnes restent dans les voitures ou autour des voitures. La Police municipale a été contactée à plusieurs reprises et *a minima* en tout cas par deux fois par le collège lui-même. Elle s'est à chaque fois rendue sur place pour demander à ces personnes de partir. Des relevés d'identité ont été faits notamment. Aucune incivilité véritable n'a été constatée à ce stade dans l'avenue du Repos, en tout cas dans l'après-midi. Aucune agression verbale ou autre n'est à déplorer. Je pense que nous sommes loin du « Gotham City » que vous voulez nous décrire. Je sais aussi, d'ailleurs, que la Police municipale est en lien avec des habitants de ce quartier. Elle est intervenue déjà à plusieurs reprises sur le sujet.

Toutefois, et parce qu'il vaut toujours mieux prévenir que guérir, j'ai d'ores et déjà donné consigne à notre Police municipale de renforcer ses rondes aux abords de l'école Jeanne-d'Arc et de l'avenue du Repos.

Le CSU, bien entendu, prête une attention particulière à d'éventuels attroupements dans ce secteur. Une arrestation a été effectivement faite sur des malfrats... Ce n'est même pas une arrestation, d'ailleurs, c'est un contrôle sur une voiture qui était effectivement garée en double sens. Il s'agissait d'un couple qui était dans la voiture. Ils leur ont demandé gentiment de bien vouloir se rhabiller décemment et de partir. Voilà. On est quand même loin de ce que vous décrivez. Néanmoins, encore une fois, la Police fera davantage de rondes dans le secteur. Ma discussion, ce matin, avec les directions de l'école Jeanne-d'Arc a été plutôt fructueuse et intéressante à ce sujet. Je vous remercie.

Nous passons à la question orale suivante qui est la question de Mme Couto.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, je vais demander une suspension de séance pour permettre à un habitant de vous interpellier.

Jean-François DELAGE, Maire

Je ne le souhaite pas. Je veux bien une suspension de séance. Je ne souhaite pas laisser la parole ce soir sur la question orale.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Malgré ce que prévoit le Règlement intérieur ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je recevrai moi-même la copropriété sur ce sujet.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mais vous ne vous respectez pas le Règlement intérieur, monsieur le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

Je respecte parfaitement le Règlement intérieur. Je ne souhaite pas donner la parole ce soir. C'est tout. Si vous voulez une suspension de séance, on peut en faire une, mais je ne souhaite pas donner la parole. En revanche, si la personne reste jusqu'à la fin, je veux bien la recevoir. Sinon, je recevrai l'ensemble de la copropriété avec la Police municipale. Nous passons à la question orale suivante.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est un nouvel article que vous imposez ce soir.

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à la question orale suivante de Mme Couto.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Bel exemple de démocratie...

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le maire, depuis le 30 janvier 2024, la Ville du Kremlin-Bicêtre teste les repas du midi au Club Antoine-Lacroix à 1 euro à destination des étudiants qui habitent où étudient sur la commune. Avez-vous suffisamment de moyens pour servir l'ensemble des étudiants, des agents de la Ville et nos seniors qui se présentent au Club pour déjeuner chaque jour ? Merci.

Jean-François DELAGE, Maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, on aurait voulu savoir s'il y avait des données sur le nombre de participants sur ces repas à 1 euro et, concrètement, savoir si ça vaut le coup ou pas, avec ces données sur le nombre d'étudiants qui viennent pour ces repas. Merci.

Jean-François DELAGE, Maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, peu après votre prise de fonction en tant que Maire de la Ville, vous avez enchaîné, par une grande propagande, des repas à 1 euro par la ville en destination des étudiants du Kremlin-Bicêtre, habitant ou étudiant sur la ville (presse locale, presse nationale, BFMTV). Dans le fond, la démarche est honorable d'ouvrir les repas du midi à 1 euro aux étudiants. Encore faut-il en avoir les moyens. Mais, après avoir écouté plusieurs habitants durant le banquet des seniors notamment ou quelques témoignages d'étudiants tout récemment, on se rend compte que la réalité est toute autre. Il apparaît, de ces témoignages, que les repas sont insuffisants depuis l'inscription de plus de 80 étudiants.

En effet, entre midi et 14 heures, le Club Lacroix est une cantine destinée aujourd'hui, en plus de nos seniors et de nos agents territoriaux, aux étudiants. Certains témoignages nous indiquent que, jusqu'à compter de 13 heures, il n'y a soit plus de repas, soit plus d'entrées, soit plus de desserts, soit plus rien. Cette décision, certes honorable, a-t-elle été prise au détriment de nos seniors et des agents de la Ville ? Est-elle trop ambitieuse au vu des moyens municipaux ? Comment avez-vous budgété tout cela ? Était-ce un point présenté en Débat d'orientation budgétaire ? Le nombre de repas est-il anticipé chaque jour ? Je vous remercie pour vos réponses.

Jean-François DELAGE, Maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Juste une petite remarque sur l'intervention de l'opposition sur cette question-là. Je trouve assez indécents les mots qui ont été employés. Vous le savez tous autour de cette table, dans cette assemblée, et les Kremlinoises et les Kremlinois sont au fait, les jeunes étudiants sont en situation de précarité. Là, vous êtes en train de mettre en concurrence – et vous le dites dans vos propos – des personnes âgées et des étudiants. Mais vous oubliez l'intergénérationnel. Il y a des échanges, il y a des choses qui se passent. Je vous demande juste de faire preuve d'un minimum de décence. Je sais que vous êtes dans l'opposition, donc il faut s'opposer parfois par défaut. Mais, juste, à un moment, il faut reconnaître aussi que c'est une action qui apporte... Elle n'est pas parfaite, il faut l'améliorer, certes, mais vous avez peut-être du mal à accepter le fait qu'on accompagne les jeunes étudiants au Kremlin-Bicêtre. Merci, monsieur le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

Pour en revenir à ces points-là, il n'y a pas eu du tout de propagande, comme vous l'avez précisé, sachant que ce dispositif-là, qu'on a décidé de mettre en place, a été médiatisé parce qu'on était une des premières villes à le mettre en place. Et c'est quelque chose de très bénéfique aujourd'hui pour la collectivité, aussi bien pour les étudiants qui sont en situation de précarité, parce que, aujourd'hui, on bat des records en la matière. Depuis septembre 2023, on n'a jamais eu autant de précarité étudiante. On a mis en place ce dispositif-là pour répondre à ces besoins réels. Il n'y a pas du tout de problème de quantité au niveau des repas. Chacun des étudiants s'inscrit au préalable, en amont, pour arriver le midi, pour bénéficier de ces repas à 1 euro. De ce côté-là, je ne vois pas quels ont été ces retours-là. Si vous le souhaitez, on pourra en discuter après le Conseil municipal. Je vous remercie.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vous remercie, toutes et tous, de me donner l'occasion de faire un point d'étape sur cette expérimentation dont nous tirerons le bilan, comme c'était prévu, cet été, une fois l'année universitaire terminée. Dès le début de l'expérimentation, nous avons indiqué plafonner à 30 le nombre d'étudiants pouvant bénéficier de ce dispositif chaque jour, soit 30 repas par jour. Un système d'inscription a été mis en place afin de réguler les flux. À ce jour, je peux vous confirmer que le bouche-à-oreille fonctionne puisque nous atteignons très régulièrement les 30 repas par jour. 75 étudiants sont référencés comme bénéficiant régulièrement de ce dispositif. Je me félicite de ce dispositif dont la mise en œuvre permet d'accompagner, à un coût faible pour la collectivité, des étudiants dont beaucoup connaissent aujourd'hui des difficultés pour se nourrir.

Ma réponse à la question sera finalement très brève. Oui, nous avons les moyens de servir les 30 repas à 1 euro par jour. Oui, monsieur Zincioglu, il y a suffisamment à manger pour toutes les personnes qui se présentent au Club Lacroix. Je me félicite également de ce dispositif qui permet à des étudiants en situation de précarité d'avoir *a minima* un repas équilibré chaque jour. Je vous remercie.

La question suivante devait être posée par M. Ruggieri. C'est Mme Chiboub, d'accord.

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, depuis le 1^{er} janvier 2024, vous êtes le Président de Kremlin-Bicêtre Habitat. Pourriez-vous nous présenter un point d'étape sur la reprise des logements sociaux par la Coopérative KB Habitat (organigramme de la coopérative, nombre de salariés, gestion locative et planning des travaux de rénovation et de réhabilitation) ? Merci.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous remercie, madame Chiboub. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, nous sommes sollicités par de nombreux occupants du parc social kremlinois. Depuis le 1^{er} janvier 2024, vous êtes le Président de Kremlin-Bicêtre Habitat. Vous avez fait le choix de redevenir le responsable direct du parc social kremlinois. Par vos annonces, l'attente et l'espoir ont fleuri chez les locataires. Ils attendent de vous que tout soit réglé.

Comme vous l'aviez promis depuis plusieurs années, vous n'aviez qu'un mot à la bouche : tout est de la faute d'Opaly, devenu Valdevy. Fini ce temps où la réponse magique vous sortira de vos tracasseries. Dorénavant, vous êtes aussi aux affaires pour Kremlin-Bicêtre Habitat et cela se ressent. Les loyers ont augmenté, la dégradation du parc social s'accroît de jour en jour. Il n'y a personne au bout du fil. Les erreurs administratives et de gestion se multiplient. Les locataires sont inquiets. Certains font la queue dès 8 heures 30 le matin devant les locaux de Kremlin-Bicêtre Habitat sur la rue Benoît-Malon dans l'espoir d'avoir des réponses à leurs problématiques. En quelques mois seulement, ils se sentent déjà abusés par ces promesses illusoires. Pourriez-vous nous expliquer tout ce qui a été mis en place depuis janvier 2024 ? Que prévoyez-vous sur ces prochaines années ? Kremlin-Bicêtre Habitat a-t-elle les moyens de son ambition, surtout à la suite d'endettements non négligeables pour parvenir à sortir de Valdevy ? Je vous remercie pour vos réponses.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Mes chers collègues, sur cette question, les habitants du quartier des Martinets et Lafargue se trouvent aujourd'hui dans une situation intolérable. Depuis quelque temps, on reçoit des messages. Depuis l'acquisition de la nouvelle structure SCIC Kremlin Habitat Coopérative HLM, nous avons constaté les dégradations alarmantes sur les conditions de vie des habitants. Les parties communes sont dans un état lamentable, avec une prolifération de rats et des odeurs nauséabondes provenant des poubelles et des vide-ordures. Ces nuisances rendent la vie quotidienne insupportable pour nos concitoyens. Par ailleurs, il y a l'augmentation des loyers et la rétrocession des charges, puisqu'ils ont eu la belle surprise de revoir des charges de 2022 et 2023 dans leur loyer à payer et, en particulier, dans les cas de double loyer pendant la période de transition avec Opaly, ce qui s'est ajouté à la pression financière inacceptable pour les habitants. Merci, monsieur le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Sur cette demande, je vous indique d'ores et déjà qu'un point d'information très complet sera fait sur KBH et sera inscrit au Conseil municipal de septembre prochain. Nous aurons alors un recul de huit mois pleins pour tirer un premier bilan de fonctionnement de la Coop et dessiner des perspectives pour les années à venir.

Je voudrais quand même préciser deux, trois petites choses. Sur les réponses au bout du fil, 92 % des appels sont pris en charge, ce qui est plus qu'honorable sur des appels téléphoniques. On est à plus de 60 % de demandes sur des réparations techniques qui ont été faites également. Il reste effectivement de nombreuses réparations à faire liées à l'absence totale de travaux pendant plusieurs années. On ne peut pas les reprendre en claquant des doigts. Je continue de dire, monsieur Zincioglu – et je vous le dis à toutes et tous –, que, oui, cela va s'arranger petit à petit, mais on n'a pas pu arranger les choses en une semaine à la suite de la prise en fonction de KBH. C'est une évidence. Compte tenu de l'état de dégradation laissée en place par Valdevy, il y avait effectivement un sacré boulot à faire. Ce travail est en cours. Des chiffrages sont aussi en cours. Les travaux qui étaient prévus auront bien lieu. On fera effectivement un bilan très complet au Conseil municipal de septembre quand on aura suffisamment de recul. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui, à ce stade.

Mais sachez que nous sommes interrogés sur le logement dans le parc social depuis 2020. Les gens n'ont cessé de venir vers les élus pour ce type de problématique. On est comme vous, sans cesse interpellés sur les problématiques du logement social qui sont, malheureusement, une généralité en Île-de-France et, au-delà, sur le manque de logements sociaux. C'est une évidence. Il y a plus de 700 000 demandeurs de logements sociaux sur le Val-de-Marne et il n'y a pas 700 000 logements sociaux en disponibilité. Je vous remercie.

La question suivante va être posée par M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, chers collègues, ma question s'inscrit, monsieur le Maire, comme vous l'avez compris, dans le cadre du déménagement annoncé de la MCVA vers l'ECAM. Je vous remercie de nous indiquer les circonstances exactes de cessation du bail (ou des baux s'il y en avait plusieurs) qui héberge les agents des services finances et RH qui sont appelés à aller rue du 14-Juillet, et, en particulier, la partie, bailleur ou locataire, qui en a été à l'initiative et à quelle date.

Pour chacun des locaux abandonnés, quels sont la superficie, le montant des loyers annuel, en principal et en charges locatives, ainsi que le nombre d'agents les occupant ? Je vous remercie.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres questions à ce sujet ?

Jérôme GIBLIN (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, j'avais une question inscrite à l'ordre du jour du même ordre. Peut-être que j'interviens dans la foulée...

Jean-François DELAGE, Maire

C'est comme vous voulez. Il y avait une question portant spécifiquement sur les locaux occupés actuellement par les services. J'ai aussi deux questions, de Mme Chiboub et de vous-même, monsieur Giblin, sur le déménagement de la MCVA. Je pourrai répondre aux deux en même temps parce qu'elles sont vraiment concordantes. Vous pouvez la poser après. Je commence par répondre sur les questions techniques, si vous voulez.

Jérôme GIBLIN (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Très bien.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Banbuck, la résiliation du bail a été conclue d'un commun accord avec le propriétaire qui nous a indiqué son intention de vendre les locaux. Ces locaux représentaient un coût annuel pour la collectivité de l'ordre de 200 K€ et hébergeaient, comme vous l'avez rappelé, les services finances et RH de notre collectivité. Il y a donc eu concomitance entre, d'une part, la volonté du propriétaire de vendre et, d'autre part, la libération des locaux de l'ECAM à la suite du déménagement du Conservatoire dans les locaux de notre médiathèque L'Écho prévu de longue date. Nous avons alors pris la décision d'installer les services RH et finances dans des locaux appartenant à la Ville, et ce afin notamment d'éviter les dépenses inutiles au vu des locaux désormais disponibles. Pour vous répondre précisément, le montant du loyer était de 12 K€ TTC par mois en principal et de 875 € en charges locatives. La superficie totale était de 503 m². Les services qui occupaient ces locaux regroupent en théorie moins d'une trentaine d'agents. Je dis « en théorie » puisque certains postes ne sont pas pourvus à cette date. Je vous remercie.

La question suivante est posée par Mme Hartmann.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, ma question sera la suivante : monsieur le Maire, considérant que la réponse apportée à ma question orale, posée lors du dernier Conseil municipal du 28 mars 2024, était insuffisante, voire inexacte au regard du Kbis de la société Kremlin-Bicêtre Habitat qui vous a été transmis et de l'article L. 210-9 alinéa 2 du Code de commerce, je vous prie de bien vouloir éclairer notre assemblée sur le point suivant (je repose donc ma question) : le 14 décembre 2023, deux administrateurs figurant sur le Kbis de la société Kremlin-Bicêtre Habitat, à savoir : Mme Azzoug et M. Traoré, qui sont présents ce soir, ont pris part au vote d'une délibération intéressant cette dernière (n° 2023-133) alors que le CGCT le prohibe formellement. Comment l'expliquez-vous au Conseil municipal réuni ce soir ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Madame Hartmann, je vais vous faire une réponse similaire à celle du 27 mars dernier. Le 29 juin 2023, nous avons adopté en Conseil municipal, à la suite de l'adoption du pacte d'associés, une délibération portant désignation des administrateurs représentant la ville au CA de KBH. Comme vous avez pu le remarquer à l'époque, parmi les noms cités, ne figuraient ni celui de M. Traoré ni celui de Mme Azzoug. Depuis l'AG de KBH en date du 8 novembre 2023, les administrateurs représentant la Ville sont ceux qui ont été désignés lors du Conseil municipal du 29 juin 2023. Ainsi donc M. Traoré et Mme Azzoug étaient alors parfaitement fondés à exprimer leur vote lors du Conseil municipal du 14 décembre 2023 sur la délibération relative à la garantie d'emprunt octroyée par la Ville à KBH. À cette date, seuls M. Laurent et Mme Museux étaient administrateurs et n'avaient donc pas pris part au vote. Peut-être que votre œil aiguisé a remarqué que le Kbis de KBH, en revanche, à aujourd'hui, n'a pas été mis à jour. C'est exact et je vous remercie d'avoir attiré notre attention sur ce point qui a été porté à l'attention de la Directrice générale pour accélérer la procédure de modification du Kbis. Le Kbis a bel et bien été modifié, mais n'a pas été encore traité par les juristes de sorte qu'il n'est toujours pas en ligne dans sa forme définitive. J'en suis désolé, mais l'AG, en tout cas, de KBH a bel et bien pris les bonnes décisions.

La question suivante est celle de M. Khia. Mais je crois que vous avez déjà plus ou moins posé la question tout à l'heure. Ce sera la même réponse que je vous ferai, à savoir que, sur KBH, nous ferons, au Conseil municipal de septembre, un point complet de façon à ce que vous ayez l'ensemble de ces informations. Les questions suivantes qui portent à peu près sur le même sujet sont celles de M. Giblin et de Mme Chiboub.

Jérôme GIBLIN (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, Le Kremlin-Bicêtre, avec 4,4 associations pour 100 habitants (contre 2,3 pour le Val-de-Marne), est une commune particulièrement dynamique et riche de son tissu associatif. De nombreuses associations apprécient les locaux actuels de la MCVA rue du 14-Juillet, bien situés, en face de l'Espace André-Maigné et à proximité de la Mairie. Cet espace de la MCVA, modulable, permet, de surcroît, une bonne convivialité. Or, de nombreuses associations nous ont alertés concernant la décision de déménager cette Maison de la citoyenneté et de la vie associative dans les anciens locaux du Conservatoire pour des raisons, qui ont été expliquées à l'instant, liées à la résiliation de baux des locaux actuellement occupés par les services RH et finances de la Mairie. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer précisément ce qui se passe ? Que vont devenir les locaux laissés libres par le déménagement du Conservatoire ? Les associations qui les ont visités les jugent inadaptés. Je vous remercie.

Jean-François DELAGE, Maire

Mme Chiboub, vous pouvez lire votre question également.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, les Kremlinois se posent des questions sur l'avenir de l'ECAM et des programmations, mais aussi les associations sur le déménagement des locaux de la MCVA vers les locaux devenus vacants du Conservatoire. Pouvez-vous nous faire le point sur ces déménagements, sur vos projets à la MCVA et les conséquences financières qui vont en découler ? Est-ce que des aménagements pour personnes à mobilité réduite sont prévus ? Merci.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Nous sommes profondément préoccupés par votre décision brutale et précipitée de faire déménager les associations de la Maison de la citoyenneté et de la vie associative pour les reloger dans les anciens locaux du Conservatoire, à l'Espace culturel André Malraux. Cette décision, annoncée mi-mai, doit être exécutée avant la fin du mois de juin, ce qui témoigne d'un mépris évident pour le monde associatif. La finalité de cette opération est de loger à la MCVA les agents communaux actuellement installés dans les locaux loués auprès d'un bailleur privé dont le bail, jugé onéreux, arrive à échéance fin juin. Nous exigeons la communication du bail de location concerné, ainsi que tous les documents administratifs, budgétaires ou autres justifiant de cette décision de mettre fin à ce bail. Pourquoi cette décision a-t-elle été prise sans aucune consultation préalable du Conseil municipal, alors qu'elle est censée être visée d'une rationalisation budgétaire ?

Parallèlement, pouvez-vous nous indiquer la date de la réunion de la Commission de sécurité pour le bâtiment de l'ECAM, étant donné que ce changement d'affectation nécessite obligatoirement une visite préalable d'ouverture pour cette Commission ?

La conclusion des baux relève de la compétence du Conseil municipal, qui délègue cette compétence au Maire *via* l'article L. 2122-22-5 du CGCT. Le parallélisme des formes et la dénonciation d'un bail ne devraient-ils pas *a minima* faire l'objet d'une information préalable au Conseil municipal, surtout pour un enjeu financier de 200 K€ ? Combien d'agents sont concernés par ce déménagement ? Dans quelle mesure cette décision affecte-t-elle leurs conditions de travail ? Y a-t-il une obligation d'information et de consultation des agents concernés et des syndicats avant la prise de cette décision ? Quels aménagements spécifiques sont prévus pour garantir que les besoins au mètre carré pour reloger les deux services sont effectivement suffisants et que la Maison des anciens combattants ne soit pas affectée par cette réorganisation ? Enfin, pourquoi avez-vous choisi de prendre cette décision d'une telle ampleur sans consultation préalable des associations et des habitants qui utilisent la MCVA pour les activités essentielles de la vie de notre communauté ? Êtes-vous prêt à reconsidérer cette décision en engageant une concertation véritable avec les associations, les habitants, les artistes, les syndicats et les représentants du personnel pour trouver une solution alternative qui respecte les besoins de notre communauté ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il une autre intervention ?

Elsa BADOC, Conseillère municipale déléguée aux associations (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Bonsoir à tous. Je crois que c'est M. Giblin qui a dit que les associations qui avaient visité le Conservatoire – la future MCVA – avaient jugé les locaux inadaptés. J'étais présente lors de la réunion inter-associative il y a deux semaines. J'ai fait visiter les locaux aux associations. Ce n'est pas du tout le retour majoritaire qu'on a eu. Oui, c'est vrai, quelques associations sont mécontentes et n'apprécient pas les nouveaux locaux, mais la grande majorité était très satisfaite des nouveaux espaces, de la salle de convivialité, des 200 m² supplémentaires. En tout cas, on a eu des retours plutôt positifs sur les locaux en eux-mêmes. Il y a eu effectivement plus de retours négatifs sur le côté rapide de l'installation et du changement qui les a un peu bouleversés. Mais, sur l'adaptation des locaux, pas du tout. Autre chose que les associations ont beaucoup appréciée, outre les salles plus grandes et plus lumineuses, c'est que le Service vie associative sera présent dans ces locaux, ce qui n'était plus le cas depuis le départ d'Henri Plumelle. Les associations l'ont beaucoup apprécié. Je voulais juste revenir sur le fait que ce n'était pas du tout le retour que l'on avait eu le jour de la réunion inter-associative. Merci.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, par ces différentes questions orales des trois groupes d'opposition, il est clair que, ce soir, nous devons aborder une question cruciale qui touche à l'avenir culturel de notre ville : la gestion de l'ECAM et le déménagement des locaux de la MCVA vers ceux vacants du théâtre. Cette situation révèle vraisemblablement un manque de vision politique et culturelle et suscite une vive inquiétude parmi nos habitants et certaines associations locales – en effet, pas toutes, mais un bon nombre d'entre elles.

D'abord, si on revient sur les faits, lors du dernier Conseil municipal, nous avons soulevé des questions légitimes concernant l'utilisation future des salles libérées à l'ECAM. Votre réponse, monsieur Delage, bien qu'apaisante en apparence, n'a apporté aucune précision concrète sur les nouvelles affectations de ces locaux. Nous craignons que cette imprécision ne cache une volonté de dévier ces espaces de leur vocation culturelle initiale, compromettant ainsi l'avenir du théâtre et de la vie culturelle locale. Les témoignages que nous avons reçus sont alarmants. Certains dénoncent une gestion désorganisée et un manque de considération pour les besoins des associations. D'autres semblent soulever des informations à la dernière minute des réunions, se voient renvoyer par le Cabinet du maire sans réponse claire. Et nous avons tendance à les croire, vu que nous subissons, souvent et aussi, le même traitement dans l'opposition. Les promesses que vous semblez avoir tenues lors de ces réunions paraissent davantage relever du cas-par-cas sans vision stratégique à long terme. Des problèmes de sécurité et d'accessibilité restent également sans réponse adéquate. *A priori*, une présentation d'un projet d'aménagement de locaux, mais sans plan, sans conception, sans éléments techniques, met en difficulté certains à se positionner sans éléments concrets. D'autres encore expriment des préoccupations similaires : un déménagement annoncé qui, selon eux, risque de créer un chaos logistique, souligné par l'absence de planification sérieuse (pas de calendrier détaillé, pas de gestion claire des nouveaux locaux). Cette impréparation montre bien une absence de vision politique culturelle cohérente.

Sur le plan financier, les incohérences sont aussi flagrantes. Tandis que vous prétendez, monsieur le Maire, réaliser des économies, nous constatons tout au long du mandat des dépenses inconsidérées – nous en parlerons tout à l'heure –, des préemptions récentes qui ont coûté cher à la Ville en termes de règlement de loyers (des centaines de milliers d'euros) et qui n'ont montré à ce jour, fin 2024, encore aucune efficacité et aucun retour d'expériences. De plus, on en parlera aussi tout à l'heure, des attributions de véhicules de fonction ou de service pour les cadres de la Ville génèrent au moins 150 K€ de frais supplémentaires en matière de gestion globale. Tout cela est sourcé par des éléments chiffrés annuellement par Anticor relatifs aux coûts que génèrent les véhicules de service.

Tout cela illustre une gestion financière discutable et contradictoire avec vos discours d'austérité. Nous sommes face à un véritable bras de fer entre celles et ceux qui souhaitent défendre la culture au Kremlin-Bicêtre coûte que coûte – et je ne parle là pas que d'associations, madame Badoc, mais d'habitants – et une majorité qui, au bout du rouleau financier, tente de démontrer une rigueur financière après avoir anéanti les caisses de la Ville depuis mi-2020.

Là encore, c'est sourcé. C'est la Cour régionale des comptes qui l'explique mieux que nous.

Votre gestion improvisée et assez brutale, vos décisions unilatérales sans consultation préalable des principaux acteurs culturels montrent une absence totale d'horizon à long terme pour notre Ville. Ce soir, parce que nous avons été mis de côté dans toutes ces révélations récentes, nous demandons, nous aussi, des réponses claires et immédiates sur les éléments mis en avant, notamment par notre collègue Nadia Chiboub, par nos autres collègues des différents groupes d'opposition, mais aussi sur les points suivants : un plan détaillé des nouvelles affectations des locaux libérés par le Conservatoire, des garanties sur le maintien de l'usage culturel de ces espaces, un calendrier précis des déménagements et des aménagements nécessaires, notamment pour les personnes à mobilité réduite, une clarification sur les budgets alloués et les dépenses prévues, parce que tout cela ne figurait pas non plus dans les débats d'orientation budgétaire pour 2024. Nos habitants, nos associations méritent une gestion transparente et une vision culturelle pour l'avenir. L'opposition mérite aussi des explications parce qu'elle reste en dehors de toutes ces décisions, mais elle reste pourtant une interlocutrice importante pour l'ensemble des habitants préoccupés par ces récents événements. Je vous remercie pour vos réponses et pour votre attention.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Anissa AZZOU, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, chers collègues, non pas que je me sente obligée de rétorquer à cette interrogation, mais c'est vrai que, quand on touche à la culture qui est quand même un dossier prégnant dans notre ville, en tout cas que l'ensemble des élus de la majorité défend depuis le début du mandat, je me sens quelque peu obligée de répondre. C'est justement, monsieur Zinciroglu, dans le cadre de l'élargissement de la vision politique de notre municipalité que nous souhaitons ce déménagement. L'idée, c'est de mettre davantage de proximité entre les nombreuses associations culturelles, dont vous faites référence dans votre propos, avec l'Espace culturel André-Malraux : proximité de projet, proximité d'appréciation et, évidemment, proximité géographique. Vous êtes un peu hors sujet sur le manque de vision politique. Certes, nous défendons depuis le début du mandat la culture hors les murs, la démocratisation de la culture, cet outil d'émancipation fort, qui n'est pas forcément accessible à l'ensemble des citoyens, mais nous pensons, nous, en tant que majorité, que, finalement, les associations sont ce fer de lance auprès des publics qui n'ont pas forcément souvent accès à la culture. Alors, désolée de vouloir démocratiser et apporter ce bien commun, peut-être même parfois au pied d'immeuble, tout en faisant une économie structurelle – M. le Maire l'a dit à plusieurs reprises.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Je vais vous apporter une réponse concernant l'inquiétude des associations dont vous me faites part. La semaine dernière, s'est tenue une réunion inter-associative à laquelle plus de 60 associations ont participé et au cours de laquelle nous avons pu évoquer en profondeur le projet de déménagement depuis les locaux de l'actuelle Maison de la citoyenneté et de la vie associative vers les anciens locaux du Conservatoire, à côté de l'ECAM, qui sont en train d'être rénovés. Nous avons fait une visite approfondie des lieux et toutes les associations ont ensuite pu poser leurs questions. Ce que je peux vous dire de ces échanges, c'est que l'écrasante majorité des associations présentes a accueilli favorablement ce déménagement dans des locaux plus grands – c'est plus de 200 m² supplémentaires par rapport à l'actuelle MCVA – qui jouxtent l'un des principaux lieux de vie culturelle de notre ville, comme vient de le rappeler Anissa Azzoug. Bien entendu, certaines associations nous ont fait part de leur déception, de leur tristesse de quitter un lieu, l'actuelle MCVA, auquel elles sont attachées, auquel parfois même elles ont participé à la construction. Je comprends tout à fait cet attachement et la déception qui en découle.

Cependant, il faut aussi comprendre que la vie municipale n'est pas figée, que les choses sont parfois appelées à évoluer. Je m'en suis expliqué auprès de ces associations en leur disant que, de toute façon, il y aurait un accompagnement, qu'il y avait effectivement un nouveau lieu à habiter et quelque chose de nouveau à créer dans ce lieu-là.

Avec les élus de secteur et les services, j'ai tenu à rassurer les associations sur l'aide qui leur sera apportée pour le déménagement, le suivi du courrier durant les deux mois (juillet et août) durant lesquels elles ne disposeront pas de locaux et toute autre demande qu'elles feraient remonter aux services. Par ailleurs, nous construirons ensemble, avec les associations, l'avenir de ce lieu. Les travaux complémentaires identifiés sont menés, comme la rampe d'accès PMR que vous mentionnez, madame Chiboub. D'autres l'ont mentionnée. Il y avait également une ou deux personnes présentes à cette réunion qui ont manifesté de manière très bruyante, et parfois outrancière, leur désapprobation.

Je déplore l'instrumentalisation de ce déménagement par quelques personnes qui, d'ailleurs, ne cachent pas leur sympathie partisane. Je déplore aussi que l'on confonde trop souvent l'ECAM et le reste de ce bâtiment qui a été laissé libre par le Conservatoire. Je rappelle que l'ECAM est un espace culturel qui est géré par le Territoire, et ce depuis de nombreuses années. Avant cela, il était géré par la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Bièvre. Il est aujourd'hui géré par le Territoire. Il a été repris en gestion par Grand Orly-Seine-Bièvre. C'est donc Grand Orly-Seine-Bièvre qui fournit les dividendes à ce Territoire.

Nous avons eu, à plusieurs reprises, des échanges non seulement avec la directrice de l'ECAM, mais également avec l'AGECAM, parce que c'est avec eux que je discute. La Ville aidera l'ECAM sous forme de convention. Tout cela est en cours. La Ville ne laissera tomber pas l'ECAM – c'est une évidence –, le Territoire non plus. J'espère que nous parviendrons à augmenter un petit peu les subventions de ce théâtre qui en a bien besoin, comme, malheureusement, l'ensemble des théâtres de notre territoire et du territoire national qui, en ce moment, souffrent et, particulièrement, depuis le Covid. Ils souffrent pour plusieurs raisons et, d'abord, du fait de spectacles qui ne parviennent plus, et depuis la période de Covid, à remplir les salles. Il y a une vraie problématique là-dessus. Ils souffrent également par le doublement, voire le triplement du prix de certains spectacles aujourd'hui, avec des subventions qui sont restées identiques dans la plupart des théâtres, non seulement sur notre territoire mais également d'un point de vue national.

Mais ne confondons pas, encore une fois, l'ECAM et les anciens locaux du Conservatoire. Les anciens locaux du Conservatoire – vous le savez pertinemment – ont été rendus à la Ville. Ce sont des locaux de la Ville, ce ne sont pas les locaux de l'ECAM. La solution de mettre les associations à côté de l'ECAM me semble être, au contraire, une solution pérenne, importante et intéressante d'un point de vue culturel. De nombreuses associations ont une activité culturelle sur la ville. Je suis persuadé que de nombreux partenariats pourront se créer entre l'ECAM et les associations de la ville.

Toutefois, je tiens à vous rassurer. Nous ferons, dans ce déménagement, de l'accompagnement des associations une priorité dans les mois à venir, le temps que ces dernières prennent leurs marques dans leur nouvelle MCVA. Pour ma part, de nombreuses associations sont venues me remercier pour les actions de la Ville à leur égard. Je vous remercie. Nous allons pouvoir maintenant passer à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de M. Tapa. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

M. Tapa est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2024

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Y a-t-il des demandes de précision ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Nous passons au premier dossier.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, la loi Savary du 22 mars 2016 a accordé aux polices municipales l'autorisation de mener des patrouilles et d'intervenir dans les transports en commun dans leurs zones de compétences respectives. Pour notre ville, il s'agit de la station de métro Le Kremlin-Bicêtre et en prévision de l'ouverture prochaine de la gare du métro Hôpital-Bicêtre. Avec plus de 120 000 victimes de vol et de violence dans les transports en commun en 2022, la RATP et IDF Mobilités considèrent que la présence des policiers municipaux en tenue dans les réseaux exploités par la RATP contribue à assurer la sécurité des personnes et des biens.

L'équipe municipale souhaite renforcer la coopération de notre ville avec la RATP en matière de sécurité et de tranquillité urbaine. Ce type de partenariat permettra de renforcer le continuum de sécurité dans les transports et, notamment, d'intensifier la lutte contre les trafics à la sauvette, les atteintes sexistes et sexuelles et de structurer un peu plus la lutte contre les rixes et les phénomènes de bandes grâce notamment à une présence accrue et coordonnée.

Il est donc proposé que la Ville du Kremlin-Bicêtre s'engage dans un partenariat avec la RATP et IDF Mobilités. Les agents de Police municipale de proximité de la Ville du Kremlin-Bicêtre accèderont librement aux espaces de transport et aux moyens de transport en circulation sur le territoire communal.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Pour nous éclairer sur cette délibération sur cette convention de partenariat avec la RATP, notre groupe voulait absolument savoir quel était le nombre de policiers municipaux, et non pas d'agents ayant d'autres fonctions comme ceux affectés pour la prévention de l'environnement, etc. Quel est aussi leur rôle ? La dernière fois, je crois qu'on n'avait eu que trois policiers municipaux. Nous voulons savoir si ça ne va pas justement poser des questions sur les travaux et les interventions des policiers municipaux qui sont, je crois, trois normalement, pour les interventions pour la RATP.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, les réponses apportées en Commission sont imprécises. Je réitère donc les questions que j'ai posées en Commission. La Ville de Kremlin-Bicêtre s'engage à fournir à ses policiers municipaux tous les moyens matériels et techniques nécessaires. Quels moyens comptez-vous déployer ? Et quel budget ? Également, une formation dédiée au métro est-elle envisagée ? Le budget doit-il être aménagé pour tenir compte de l'extension des tâches de la Police municipale ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ?

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Notre groupe tient à saluer particulièrement ce partenariat entre la Ville, la RATP et IDF Mobilités. Il faut savoir que notre Police municipale lutte déjà activement contre la vente de cigarettes à la sauvette à la sortie du métro. En fait, cette convention sera un outil qui va lui permettre de renforcer son action contre ce trafic dont notre ville souffre, mais elle n'est malheureusement pas la seule. C'est une question de tranquillité publique à laquelle nous sommes quand même particulièrement vigilants, puisqu'il en va de la qualité de vie sur notre ville et aussi de l'image de notre ville. Je veux d'ailleurs en profiter pour saluer le travail de notre Police municipale sur ce sujet, comme sur bien d'autres.

Nous le savons, ça a été évoqué, la question des moyens humains se pose. Cela a été évoqué à plusieurs reprises au sein de ce Conseil municipal et, également, au sein de la Commission, comme l'a dit Mme Chiboub. Il faut savoir que, d'après des chiffres du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), il a été évalué, à l'occasion des nouveaux mandats, pour la période 2020-2026, un besoin de policiers municipaux de 8 000 effectifs. Aujourd'hui, ce n'est même pas la moitié de cet effectif qui a pu être comblé. La pénurie, comme vous vous en doutez, est particulièrement marquée en Île-de-France. Malgré ces difficultés, nous ne restons pas sans agir.

Mais je veux élargir un tout petit peu le sujet. On a entendu l'opposition en parler encore tout à l'heure, et je le partage, la sécurité est un sujet de première importance, mais qui mérite mieux que ce à quoi on souhaite la réduire en confondant systématiquement tranquillité publique et sécurité. Car, si la question des moyens humains et techniques de la Police municipale est importante, en réduisant systématiquement le débat à cette seule question, on finit par s'inscrire dans une logique qui est celle des « opérations place nette » ou des « passages de Kärcher » qui tiennent plus du coup de com' que du coup de force car cela ne produit aucun effet durable. En effet, la sécurité passe aussi par la prévention. Il faut être en capacité d'enrayer les causes de l'insécurité. Cela passe par une multitude d'actions que nous menons. Je pense notamment – je suis particulièrement concerné – à l'éducation avec un projet éducatif territorial qui est ambitieux. Il faut également évoquer notre politique sociale volontariste. À plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion d'abonder son budget au sein de cette instance avec, notamment, un volet important pour l'accompagnement des familles les plus fragiles, car il existe – c'est avéré – un lien entre la précarité et la délinquance juvénile. La sécurité, je veux le dire, est un travail constant, un travail long, difficile et souvent invisible, mais, je veux le rappeler, nous menons ce travail depuis 2020.

J'ai salué en début d'intervention le travail de la Police municipale, mais je peux en faire tout autant pour celui réalisé par les agents du Point information jeunesse (PIJ), de la Maison des jeunes, des centres de loisirs, du Centre social ou encore du Service éducation. La sécurité est un sujet sérieux qui intègre certes le volet des sanctions, mais cela ne saurait être efficace sans la prévention et la pédagogie. Je le dis, c'est un sujet qui mérite mieux que l'instrumentalisation à des fins électoralistes à laquelle nous sommes systématiquement confrontés dans cette instance. Depuis le début du mandat, nous agissons et, ce soir, nous nous munissons d'un nouvel outil qui, j'espère, recueillera un vote unanime.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, mesdames, messieurs, en fait, la question est de savoir si vous comptez solliciter une subvention à destination de la Région Île-de-France pour donner plus de moyens à la Police municipale.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, madame le Maire adjointe, madame Bocabeille, monsieur Edet, ce rapport de délibération va dans le bon sens. Il fallait mettre en place cette convention. Je pense que tout le monde partage plus ou moins cette nécessité de pouvoir donner accès au service de la Police municipale kremlinoise aux transports publics sur le territoire de notre commune et, notamment, la station de métro de la ligne 7 et la future gare de la ligne 14. C'est d'ailleurs peut-être un peu tard étant donné que la loi permet cela depuis 2016. Cependant – et tout ce que je vais dire là, n'a pas un objectif électoraliste, monsieur Edet –, cela fait quatre années que notre Police municipale manque cruellement de moyens. Je profiterai aussi de ce moment où je cite ces services pour saluer leur engagement, ces agents qui la constituent, saluer leur courage, le courage de celles et ceux qui ont décidé de rejoindre ce service par vocation, par choix de servir notre commune ou par réorientation professionnelle. Je salue leur courage, leur détermination, mais je les plains aussi. Quatre années que ce service et ces agents souffrent de moyens à leur disposition au regard des enjeux et de leurs missions nombreuses sur la ville. Quatre années que, nous, habitants, conseillers municipaux d'opposition, manquons cruellement de transparence sur les équipements, le nombre d'agents assermentés – notre collègue, monsieur Khiaï posait encore la question tout à l'heure –, sur l'efficacité du Centre de supervision urbaine. Quatre années que notre ville subit malheureusement une position politique molle contre une propagande que vous répandez, une insécurité et des incivilités grandissantes. Depuis de nombreuses années, les locaux de ces services ne sont pas adaptés à ce que l'on attend d'une police municipale de qualité.

Et, de nouveau ce soir, vous pratiquez cet art de prendre des décisions importantes, de communiquer excessivement, sans vous donner les moyens en amont d'agir efficacement et fermement. De nouveau ce soir, vous mettez en danger la Police municipale du Kremlin-Bicêtre en augmentant une fois de plus leurs missions. Aux dernières informations que l'on a – et je précise que l'on en a très peu de votre part –, il n'y a pas plus de quatre agents assermentés. Et je ne compte ni celles et ceux qui sont en cours de formation, ni pouvant porter un gilet pare-balle indiquant Police municipale mais ne l'étant pas. Quatre agents sont assermentés et expérimentés pour répondre à toutes les missions importantes, dangereuses et nécessaires pour la ville en tant qu'agents de la Police municipale. Attention, en disant cela, comprenez bien que je critique l'action politique et les décisions des responsables que vous êtes. Par étape et chaque année, vous leur ajoutez une mission supplémentaire. Comment vont-ils faire ? Les moyens humains ne sont pas au rendez-vous. Comment vont-ils s'organiser ? Les moyens financiers et les équipements manquent aussi à l'appel. Comment vont-ils tourner la nuit, comme vous vous y êtes engagé en avril 2024 dans une annonce de communication sur le magazine de la Ville ? Qui prend le relais de qui quand on est moins de cinq personnes pour une ville aussi dense et prenante pour ce service ? Je rappelle que Le Kremlin-Bicêtre est une des villes les plus denses de France et d'Europe (25 000 habitants pour 1,5 km², soit près de 16 000 habitants/km²). Je rappelle aussi que tous les rapports nationaux sur le continuum de sécurité estiment qu'il faut un agent pour 1 000 habitants pour constituer une Police municipale efficace pour une ville de densité normale. On parle d'agents assermentés sur le terrain, équipés et non d'agents constituant un service administratif pour la direction de la Police municipale. Nous en sommes très loin.

Quel message faites-vous passer aux habitants et au service de la Police municipale ? Deux à trois fois par semaine, ils sont occupés à devoir dégager les voies et places de stationnement sur toutes les rues concernées sur le marché de la ville. Leur présence est exigée aux cérémonies municipales et il y en a souvent. Ils ont leurs missions quotidiennes. Ils ont des cas d'urgence. Un tout récent concerne notamment un fait grave d'insécurité à l'encontre de la synagogue du Kremlin-Bicêtre. Ils ont des cas isolés, comme l'incendie récent de Schuman, qui accaparent leur temps et leur présence. Ils ont une multitude de cas d'incivilité routière, de démarches administratives, de cas particuliers, sans compter le plan Vigipirate, les différents événements sur la ville, les manifestations festives, bientôt l'Euro 2024 qui générera des rassemblements ou encore les Jeux olympiques de 2024.

Et, à partir de ce soir, ils auront donc une nouvelle grande tâche importante – je ne la remets pas en cause – de devoir se rendre et faire des rondes, selon nécessité, dans les transports publics. Tout cela est très bien. Tout cela est très beau théoriquement, mais brouillon comme beaucoup de choses que vous mettez en œuvre. Tout cela est brouillon, mais surtout dangereux pour nos agents qui sont en première ligne, qui ont une grande responsabilité. Qu'attend-on pour prendre au sérieux leur fonction ? Qu'attend-on pour augmenter considérablement les effectifs de la Police municipale en faisant des choix prioritaires et forts ? Et, vous le savez, monsieur Édet, monsieur Delage, madame Bocabeille, faire un choix, choisir, c'est aussi renoncer, surtout quand on constate la situation financière de la Ville. Renoncerez-vous, par exemple, monsieur le Maire, à une armée de communicants contre quelques agents supplémentaires de la Police municipale ? C'est un exemple que je jette comme cela. Renoncerez-vous à être dans le déni ? Je reviens sur vos déclarations d'avril 2024, mais aussi de ce soir, que je cite, « Gotham City ». Vous expliquez entendre par-ci et par-là que la ville serait une sorte de Chicago. Vous expliquez que les gens qui tiennent ce discours ne fréquentent pas beaucoup nos rues, voire n'habitent pas la ville, que ces gens ne vivraient pas au Kremlin-Bicêtre.

Ces gens-là se sont rendus au Conseil municipal ce soir. Ils ont quitté la salle parce que vous ne leur avez pas permis de vous interpeller. Quel discours présomptueux... Ces gens dont vous parlez sont celles et ceux que nous écoutons sans aucune différenciation, sans aucun objectif électoraliste, dehors, sur le terrain, devant les écoles, devant chez eux, devant le métro, et qui tiennent un discours plus grave, plus fort que le nôtre, à l'image de tous les courriers que vous recevez très probablement de leur part sur les sujets d'insécurité dont ils nous font part aussi parce que, bien évidemment, votre cabinet, qui met un temps fou à nous répondre, traite de la même façon ces gens dont vous nous parlez. Et je vous cite en disant cela.

Dois-je vous énumérer de nouveau les problématiques et les derniers éléments que j'ai entendus ces deux dernières semaines pour vous prouver que ces gens habitent et vivent bien plus au Kremlin-Bicêtre que vous, monsieur le Maire ? Dois-je vous citer plus de dix personnes qui habitent la ville depuis plus longtemps que vous, monsieur Delage, qui ne souhaitent plus y habiter, vivant un calvaire au droit de leur habitat ? Il y en avait deux ce soir, habitants de l'avenue du Repos. Je ne connais pas Chicago, je ne connais pas Gotham City, monsieur Delage. Je n'y suis jamais allé. Peut-être avez-vous eu la chance d'aller à Chicago, de visiter cette ville, de la comparer inconsciemment au Kremlin-Bicêtre. Je ne connais pas Chicago, mais je connais l'avenue du Repos qui est, tous les soirs, squattée par des jeunes qui se droguent et qui génèrent du tapage nocturne dans la rue. J'y étais encore hier soir, à la demande de certains habitants que je ne connaissais pas, d'ailleurs, et qui nous ont interpellés. Je ne connais pas Chicago, monsieur Édet, mais je connais la Galerie Grand Sud. Je ne sais pas si, à Chicago, ils ont une Galerie Grand Sud, je ne l'espère pas pour eux : des commerces saccagés, douteux, des bandes, des clans, du trafic de contrebande, des coupe-gorges, un abandon des lieux par la majorité qui est la vôtre, PS, MRC, PCF depuis 1995. Je ne connais pas Chicago, mais je connais la résidence Paul-Lafargue et les Martinets où les habitants vivent un calvaire au pied de leur immeuble pour les Martinets, mais aussi dans les sous-sols de parkings pour Lafargue : prostitution, trafics de drogues et délinquance.

Par contre, je connaissais Le Kremlin-Bicêtre de ma jeunesse, Le Kremlin-Bicêtre choisi par mon père fin 70 pour s'y installer, cette ville qu'il me décrivait étant plus jeune, cette ville apaisée dont j'ai le souvenir de mes années de Charles-Péguy jusqu'à mes années collégiennes à Albert-Cron. Je connais maintenant Le Kremlin-Bicêtre d'aujourd'hui, cette ville que je ne veux plus voir décliner. Je ne le veux pas pour mes enfants, pour les générations futures et pour celles et ceux qui souhaitent y vivre et s'y installer.

La sécurité n'est pas votre priorité, nous l'avons bien compris. Vos actes en témoignent, peut-être pas vos paroles. Quatre années d'inaction, c'est parlant. En Commission municipale, la majorité, vous avez passé tout votre temps sur cette délibération à résumer la sécurité comme étant un pouvoir régalien. La sécurité est une liberté fondamentale qui ne peut être résumée à une politique régaliennne de l'État. Il est fini, ce temps où l'on pouvait se cacher derrière le régalien. On ne peut plus tout attendre de l'État. La définition même de la sécurité a évolué en France. Il y a même une redéfinition du pouvoir régalien en France. Les activités comme l'activité policière ne relèvent plus des seuls services de l'État, même si elles entretiennent un rapport singulier et privilégié avec celui-ci. Pour exemple, votre majorité sort bien de ses prérogatives de compétence sur beaucoup de sujets quand elle en a l'envie. La santé, c'est aussi un pouvoir régalien. Vous avez soumis une mutuelle aux habitants. Ce n'est ni de votre compétence, ni un besoin qu'on attend de vous. Vous portiez un projet de Centre municipal de santé. Les acteurs locaux sont amenés à assumer des tâches que l'État ne parvient plus à assumer compte tenu des enjeux récents (le terrorisme, par exemple). Mais c'est l'État qui trace lui-même les lignes de ce partage en fixant des attributions dont il entend se réserver l'usage exclusif et celles qu'il accepte de confier aux autres acteurs, par un véritable processus de délégation. C'est d'ailleurs ce que l'on constate dans cette délibération : la loi Savary permet à la Ville de mettre en place une convention avec Île-de-France Mobilités et la RATP. Le problème est le manque de moyens. Cette convention va ajouter une surcharge de travail de terrain, mais aussi administrative, au service de la Police municipale. Vous n'orientez politiquement pas la Ville sur une augmentation de ses moyens, ce que nous déplorons. Pour ces raisons, nous nous abstenons.

Jean-François DELAGE, Maire

Merci pour votre tribune de campagne, monsieur Zincioglu. Vous êtes prêt à y aller.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Delage, je vous interdis de dire cela à chaque fois qu'on va prendre la parole. Je vous interdis de dire cela.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous n'avez plus la parole, monsieur Zincioglu, et vous ne m'interdirez rien du tout. Je vous remercie, et je réitère, pour votre tribune de campagne. Vous êtes prêt.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chères Kremlinoises, cher Kremlinois, chers collègues, mesdames, messieurs, je tiens juste à redire là un fait. Il faut comprendre qu'à Chicago, dans les années 70-80, la violence a été éradiquée en partie par une stratégie municipale qui consistait à multiplier les effectifs de la police locale. Je pose ça là. Peut-être que M. le Maire suivra à l'avenir une telle occasion d'éradiquer la violence, peut-on dire « chicaguienne », monsieur le Maire, de nos rues terribles du Kremlin-Bicêtre. C'est là, vous l'aurez compris, une exagération de ma part.

En tout cas, je suis plutôt étonnée de la réponse au vote qui a été apportée par le groupe de M. Zincioglu, étant donné que vous faites un fort argument du mandat que les rues du Kremlin-Bicêtre ne sont pas « sécurisées ».

Écoutez, c'est plutôt fort dommage parce que la délibération qui est proposée ce soir va plutôt dans le bon sens, dans le sens d'une coopération qui se fait dans les villes de première couronne où le métro est installé depuis des années, peut-être même depuis votre enfance.

Quoi qu'il en soit, le Groupe Socialiste salue, lui, ce partenariat entre la Ville et la RATP pour assurer la sécurité et la tranquillité publique. Il faut rappeler que, depuis trois ans, nous avons constamment, dans cette majorité municipale, développé les forces de police, qui vont être dotées certainement de nouvelles recrues dans les semaines à venir. Nous nous réjouissons, par ailleurs, de développer aujourd'hui cette collaboration avec les services de sécurité. Cela va tout à fait dans la lignée de nos objectifs j'ai envie de dire sécuritaires. Nous sommes en effet très attentifs aux conditions de vie des Kremlinois. On est à l'écoute. Nous aussi, on est sur le terrain. Toutes les préoccupations en matière de sécurité sont bien évidemment prises en compte régulièrement. C'est la vertu des assemblées que nous avons créées, les élus sont interpellés. Notamment dans les Conseils de quartier, on nous demande comment verbaliser davantage les automobilistes qui stationnent notamment sur l'avenue de Fontainebleau. Les policiers municipaux peuvent-ils intervenir plus régulièrement pour verbaliser les vendeurs à la sauvette à la sortie du métro de la ligne 7 ? C'est fait. À chaque fois aussi, nous apportons des réponses, en lien avec le responsable de la Police municipale qui fait avec ses équipes – que je remercie au passage – un travail remarquable de proximité, de prévention, voire d'intervention avec la Police nationale.

Nous mettons également en place, tout au long de l'année, des opérations de rappel à la loi pour lutter contre les incivilités, les comportements violents et sexistes. Rappelez-vous la campagne d'affichage en début d'année sur les amendes à payer en cas de trafic de cigarettes, de non-ramassage de crottes de chien ou encore de détritus jetés dans la rue. Rappelez-vous aussi, mesdames, messieurs, ces affichettes contre le harcèlement de rue envers les femmes. Là aussi, il y a des faits de violence. Cela reste d'ailleurs des faits de violence absolument insupportables. Et, malheureusement, c'est souvent banalisé. Ces dispositifs d'affichettes ont été déployés sur toute la ville, notamment fin 2023, à l'occasion de la Semaine de lutte contre les violences faites aux femmes.

Pourquoi avons-nous appelé à voter contre la suppression de l'éclairage de nuit au référendum l'année dernière, pour rappel ? Eh bien, justement, pour éviter la prolifération de cette violence... Vous dites « coupe-gorge ». Pardonnez-moi. Réellement, toutes mesures gardées, on n'en est pas encore là et on n'y arrivera pas avec les dispositifs que la Ville met en place. Vous nous appelez à nous balader dans les rues du Kremlin-Bicêtre. Mais nous y vivons nous-mêmes au Kremlin-Bicêtre. Je suis moi-même une femme qui a pu être victime de harcèlement de rue. Et, croyez-moi, ce n'est pas au Kremlin-Bicêtre où on est le moins protégé. D'ailleurs, pour la petite anecdote, j'ai moi-même été victime il n'y a pas très longtemps d'attouchements de la part d'un groupe de jeunes. La Police municipale était en proximité et est tout de suite intervenue. Pourtant, elle n'était absolument pas là pour surveiller mon déplacement ni quoi que ce soit. C'était un fait de hasard. Je me suis sentie plutôt rassurée. L'opposition sera bien évidemment tentée, dans un discours un peu éculé, caricatural et très usé même, que vous venez de nous offrir, de faire le reproche d'être une majorité de gauche laxiste. Ce n'est pas vrai. Nous agissons. Les faits et les actions sont là, et ils sont têtus. Oui, nous pouvons être de gauche et nous engager dans les opérations de sécurité, ce que nous avons fait, ce que nous faisons et ce que nous ferons, mesdames et messieurs. Oui, nous nous soucions de la tranquillité publique et nous approuvons cette convention qui nous permettra de multiplier les interventions et de montrer aux Kremlinois que notre ville est sûre et continuera de l'être, même quand l'affluence sera là, notamment avec l'arrivée du futur métro. Vous pouvez compter sur nous.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, chers Kremlinois, vous avez entendu une partie de l'opposition qui a directement montré du doigt des Kremlinois et, principalement, sur le haut du Kremlin-Bicêtre – cela me touche énormément – mais aussi sur le bas de Bicêtre. Il faut savoir que tout ce qui vient d'être dit, c'est des *fake news*. C'est des *fakes* politiques. C'est typiquement électoral pour essayer de toujours travailler sur ce chemin de fer qui écrase tout. Tout cela, je vais vous le déconstruire en quelques secondes. Depuis quelques années, nous avons pris la majorité. Les Kremlinois nous ont fait confiance et ils ont eu raison. Nous avons mis en place différents dispositifs de sécurité sur la ville.

Le premier dispositif, c'est la présence des fonctionnaires de tout ordre dans différents établissements et structures de la ville, contrairement à avant où il y avait des fermetures dans différentes zones. Vous avez la Police municipale, vous avez les ASVP, vous avez le GSPR de la RATP, vous avez la SUGE de la SNCF qui peut passer par là, vous avez des agents de sécurité, vous avez la période de Vigipirate avec des militaires, vous avez un commissariat avec 200 policiers qui, lorsqu'ils rentrent chez eux – certains habitent Le Kremlin-Bicêtre –, utilisent les transports en commun, vous avez la Police nationale et vous avez des gendarmeries de secteur comme à Gentilly. Tous ces fonctionnaires utilisent les transports en commun.

Le Kremlin-Bicêtre, ce n'est pas la ville que je viens d'entendre. C'est faux. Ce n'est pas possible. J'y suis tous les jours. Je suis dans les quartiers, haut et bas, partout. Elle est tellement petite, notre ville, qu'on fait le tour rapidement en trottinette. J'y suis souvent en trottinette à me balader et voir les imperfections du système routier pour améliorer le cadre de vie des Kremlinois et Kremlinoises.

Ce monsieur de l'opposition est un homme très intelligent. Il sait réparer les choses, il sait faire les choses, il sait construire, il sait améliorer les choses, mais M. le Maire est à la fois intelligent et sage. C'est la différence. Nous, on sait éviter les problématiques. C'est pour cela qu'on a créé et mis en place ce dispositif d'organisation avec la sûreté au niveau de la RATP. Cela permet d'avoir une vision beaucoup plus large au niveau sécurité.

Il y a encore peu de temps, j'étais sur le haut du Kremlin-Bicêtre. Il y a eu un problème technique sur l'arrivée d'eau dans deux bâtiments. Sur 44 logements qui ont été impactés, cela a été résolu, ne vous inquiétez pas. Les services de la ville sont intervenus avec Logial Coop HLM de la Ville. Les fonctionnaires de la Ville sont intervenus. Nous avons donné des packs d'eau aux gens qui avaient des difficultés pour avoir de l'eau potable.

J'ai eu une trentaine d'ouvertures de porte sur 44 logements. Nous avons posé un pack devant chaque entrée. J'ai pu échanger en relation directe avec M. le Maire et Mme la Vice-Présidente, ici présente, de Coop HLM du Kremlin-Bicêtre, Mme Christine Museux. Nous avons échangé pour régler les problématiques d'eau potable, mais aussi sur la sécurité, le confort, la propreté de la ville, le logement et l'environnement. Je parle aux Kremlinois avant tout. Ce sont des *fake news*. C'est toujours en train de se plaindre. Lorsqu'on fait des choses, ça ne va pas. Lorsqu'on fait des choses qui sont négatives, ça ne va pas non plus – et là, je peux comprendre. Mais là, on ne les met pas en avant. Au contraire. On va lisser les choses pour que ça se voie mieux.

Je ne comprends plus rien avec cette opposition. Qu'est-ce que vous voulez ? Dites-nous ce qui ne va pas. Prenons rendez-vous. Discutons autour d'un café.

Intervention hors micro.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Vous ne voulez pas parler avec moi. Je pose la question. Vous prendrez votre temps de parole juste après, si vous voulez. Je m'aperçois que c'est toujours la même chose, c'est-à-dire que vous êtes systématiquement en train de dénigrer, en train de démonter tout ce qui est mis en place par la majorité et la Ville. La réponse, elle est là, elle est visible en termes de propreté et de sécurité publique. Elle est visible sur la ville. Les seuls qui vous rendent des réponses positives, je peux vous le dire, c'est les habitants que j'ai vus hier sur le haut du Kremlin-Bicêtre et qui m'ont dit que « Valdevy, on en avait marre, c'est fini et tant mieux. Ça s'améliore ». Et, dans le domaine de la sécurité, vous savez, quand je suis sur le terrain, contrairement à des élus d'opposition – je les ai vus – qui ont changé de trottoir, quand je vois la Police municipale, je m'arrête pour leur serrer la main.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Traoré...

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Cela vous gêne, monsieur Zinciroglu, que M. Traoré intervienne ? « Il ne manquait plus que lui » ? C'est ça ? On peut le noter, le « Il ne manquait plus que lui ».

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Il vous gêne, M. Traoré, quand il intervient ? Très bien. Alors, gardez vos réflexions pour vous. Monsieur Traoré...

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Chères Kremlinoises, chers Kremlinois, chers collègues, je voudrais rebondir sur ce qui a été dit sur cette délibération. Déjà, remettons les choses dans leur contexte. C'est un dispositif que l'État impulse justement avec l'arrivée des JO et l'arrivée des gares. Je trouve cela très positif que les collectivités d'Île-de-France s'inscrivent dans cette dynamique-là.

Par contre, ce que je peux voir, c'est que l'opposition, et particulièrement le groupe de M. Lionel Zinciroglu, se saisit à chaque fois des enjeux de sécurité, qui sont importants et très importants. On partage tous l'inquiétude sur la question de la sécurité. Mais, par contre, il faut bien mesurer les choses et les propos que l'on tient. Vous avez évoqué la question du continuum de sécurité qui est très intéressante. Le continuum de sécurité va de la prévention jusqu'à la répression.

Je sais que c'est un désaccord, mais je pense que vous êtes juriste donc vous êtes à même d'y répondre mieux que moi. Vous avez du mal à comprendre que la sécurité est quelque chose de régalien qui appartient à l'État. Pour revenir en arrière, qui a supprimé la police de proximité ? Je tiens à le préciser pour que les Kremlinois l'entendent. C'est Sarkozy. Pour rappel, vous aviez un attelage politique en 2020 avec LR, le Modem et En Marche. C'est la réalité. Qu'est-ce que vous avez fait de manière concrète ? Qu'est-ce que vous avez fait sur ces questions-là ? La question de la sécurité, j'ai envie de dire que l'on pourrait trouver un consensus dessus si, à un moment, on mettait l'État devant ses responsabilités, que ça soit sur les questions de sécurité, de santé et d'éducation. Je pense que l'on va être d'accord là-dessus. Arrêtons de prendre ces sujets-là en jouant avec une certaine peur. Il y a des enjeux de sécurité. Bien sûr. On vit tous sur la ville, mais n'agitez pas des choses comme quoi la ville ne fait rien ou comme quoi même la Police nationale ne fait rien. Vous avez dit que vous plaîniez la Police municipale. Mais la Police nationale, vous ne la plaînez pas. Vous avez visité le commissariat du Kremlin-Bicêtre ? Vous avez vu le manque de moyens qu'a la Police nationale ? Heureusement qu'il va y avoir la rénovation du commissariat. La municipalité est intervenue pour qu'on ait plus d'effectifs. Ce ne sera pas suffisant. D'ailleurs, si vous avez eu l'occasion d'avoir l'information, le commissariat du Kremlin-Bicêtre n'est pas assez calibré pour le nombre d'habitants. C'est pour ça qu'il y a une demande de certaines villes d'avoir un commissariat d'arrondissement. C'est la réalité. Donc, s'il vous plaît, monsieur Zinciroglu – je m'excuse si mes propos vous outrent à chaque fois, je fais essayer de les édulcorer pour éviter que vous soyez gêné –, ayons un débat serein et factuel sur des choses concrètes. Ne jouons pas avec la question de la sécurité.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je rajoute un mot qui vient en complément de ce qui vient d'être dit. Monsieur Zinciroglu, vous attaquez aujourd'hui trois secteurs qui nous tiennent à cœur : le logement, la sécurité et la santé. Vous avez même critiqué le fait d'avoir créé une mutuelle. On fait en sorte d'aider des gens à accéder à des mutuelles.

Le constat, c'est une situation préoccupante que nous partageons. Cette situation, nous la subissons du fait d'une politique générale qui est menée par un gouvernement et par Emmanuel Macron. Vous en faites partie. Vous constatez ce qui se passe sur le terrain et vous critiquez ce qui se passe sur le terrain. Aujourd'hui, on apporte quelque chose de plus pour aider la Police municipale. Vous vous absteniez, mais vous n'allez pas aujourd'hui voir vos responsables je dirais départementaux ou nationaux pour infléchir ces politiques qui touchent énormément les Kremlinois tous les jours, tous les mois et toutes les années depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron. C'est ce que je voulais mettre en complément. C'est quelque chose que nous ressentons en tout cas à la veille des élections européennes et à la veille des élections qui auront lieu dans quelque temps au niveau national.

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (Génération Écologie et Sociale)

En dehors de toute logique électoraliste, en dehors de tout débat politique, en restant très factuel, que va permettre cette délibération ? Dans le cas de figure où la Police municipale poursuivrait un fugitif, les agents pourraient dépasser les bornes au niveau RATP sur la gare Kremlin-Bicêtre. Ce dispositif leur permettra simplement de passer les barrières. Cela leur permettra d'intercepter le fugitif. Voilà en quoi ce dispositif est bénéfique pour la municipalité et pour intercepter un fugitif. C'est pourquoi je trouve très paradoxal que vous vous absteniez sur cette question.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vais recentrer les échanges sur la délibération parce que j'ai trouvé qu'il y avait un discours ou une tribune de campagne de M. Zinciroglu, ce qui était quand même assez pesant.

Par ailleurs, quelle empathie pour notre Police municipale ! Je n'ai jamais entendu cela. Franchement. Nous allons recevoir trois nouvelles recrues, au niveau de notre Police municipale, qui seront formées.

S'agissant des subventions d'IDF Mobilités, qui est à la tête d'IDF Mobilités ? Mme Péresse. S'agissant des subventions de la Région, qui est président de la Région Île-de-France ? Mme Péresse. Pour l'instant, il n'est pas question que l'on nous donne quoi que ce soit de subvention. Il faut faire avec ce que l'on a. Alors, c'est vrai, depuis 2016, la Police municipale aurait pu intervenir. Or, c'est seulement depuis 2023 que la RATP, puis IDF Mobilités, et les villes ont décidé de signer un partenariat, entre autres, pour l'arrivée des nouvelles gares, avec les Jeux olympiques et les nouvelles lignes de métro. C'est important. Comme l'a dit M. Hémery, cela permet tout simplement à la Police municipale de rentrer dans les gares et d'être en appui à la police de la RATP. Je tiens à préciser également que la loi Savary indique qu'il s'agit aussi de lutter contre le terrorisme, ce qui est important vu le terrorisme au niveau français.

Au niveau des manques de moyens, M. Traoré a précisé que l'on parle du manque de moyens de la Police municipale. Je vous répète, monsieur Zinciroglu, que la Police est une mission régalienne. Vous pouvez regarder sur n'importe quel site internet ou dictionnaire. En tout cas, c'est une mission régalienne. Tout ce que l'on fait, c'est pour le bien des Kremlinoises et des Kremlinois.

Vous êtes interrogatif – il n'y a pas que vous – sur les caméras de vidéosurveillance. Vous ne savez pas que ces caméras aident la Police municipale à arrêter des personnes en flagrant délit. C'est un travail de partenariat entre la Police municipale et la Police nationale. Nous avons régulièrement des réunions avec le commissaire de police de Cachan. Notre souci est la sécurité des Kremlinois ; ce n'est pas pour faire des longs discours en vue des élections qui se profilent.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais donner quelques informations supplémentaires. Oui, la sécurité est bien une de nos priorités. Je voudrais juste rappeler quand même que, dans cette PMP, le deuxième « P » est aussi important. C'est une Police municipale de proximité. Vous avez beau jeu de défendre le fait que la sécurité n'est plus aujourd'hui une mission régalienne. C'est normal. Vous défendez des gouvernements successifs qui ont massacré les services publics depuis presque dix ans. Cela semble logique que vous défendiez le fait que la sécurité, comme le reste, ne soit plus des missions régaliennes. Pourtant, c'est bien le cas malheureusement, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, et de plus en plus, les polices municipales sont appelées à faire le travail d'une police nationale. Pourquoi ? Non pas parce que la Police nationale est incapable ou incompétente – loin de là –, juste parce que la Police nationale n'est pas suffisamment dotée. Il faut savoir qu'un Groupement local de traitement de la délinquance (GLTD) est en train de se monter sous la houlette du procureur de la République tout le long de la ligne 14 et sur l'ensemble des stations de la ligne 14. Ce GLTD va permettre à un certain nombre de forces de police nationale d'intervenir et d'être plus présentes sur les nouvelles stations de la ligne 14 pour préparer et se préparer à une monnaie de la délinquance autour de ces stations avec la montée du nombre de passagers et de visiteurs. Il faut quand même rappeler qu'à partir du moment où l'humanité s'est mise en société, il y a eu des gens honnêtes et des gens malhonnêtes.

Je comprends bien qu'avec vous à la tête de la Mairie, monsieur Zinciroglu, il n'y a plus de délinquance. Vous seriez le premier dans l'histoire de l'humanité à enfin éliminer la délinquance. Tout cela est évidemment une vaste fumisterie. Avec ce GLTD, je crains que l'on déshabille Paul pour habiller Jean, c'est-à-dire qu'on ait encore moins de forces de police nationale présentes dans les endroits où on en a réellement besoin pour en mettre un petit peu plus autour du métro et montrer que l'État fait quelque chose et que l'État agit.

En réalité, il y a aujourd'hui des forces de police nationale qui sont épuisées par le travail qu'elles ont à faire *a minima* depuis 2015 et les attentats qui ont frappé la France. Ces forces de police nationale sont sans cesse utilisées par l'État et ne connaissent pas d'augmentations réelles de leurs effectifs. Aujourd'hui, pourquoi se dote-t-on de plus en plus de policiers municipaux ? Justement parce que l'État ne fait plus son boulot. Demain, à ce rythme-là, on demandera aux communes d'employer des enseignants. On n'en est malheureusement pas si loin.

Ce que je veux vous dire aussi, c'est que, malheureusement, vous n'avez jamais essayé de recruter des policiers municipaux. La sécurité est une mission régalienne, l'éducation est une mission régalienne, la santé est une mission régalienne. Aujourd'hui, du fait même de cette désertion de l'État par rapport à ses missions régaliennes, les communes se retrouvent en concurrence les unes avec les autres avec un manque criant de policiers municipaux formés. On voit même de plus en plus de policiers nationaux qui démissionnent de la Police nationale pour essayer de s'engager dans la Police municipale. On en est là aujourd'hui. C'est quand même un vrai gros problème. Compte tenu de cela, toutes les communes sont dans de grandes difficultés pour arriver à recruter. Malgré tout, vous le verrez dans les prochains deux mois *grosso modo*, environ quatre policiers municipaux arriveront en supplément (trois policiers municipaux et un chef de la Police municipale). On est en train d'augmenter ces effectifs petit à petit pour élargir également leur temps de patrouille sur la ville, c'est-à-dire élargir aussi sur des horaires de nuit. Jusqu'à présent, les équipes arrivent à tenir jusqu'à 21 heures à peu près. On essaiera d'aller un peu plus loin.

Sur la convention qui nous occupe ce soir, la Police municipale avait déjà le droit de descendre dans les stations de métro. Les agents le faisaient quand c'était nécessaire. La convention permet de cadrer cela juridiquement et d'éviter de connaître des problèmes juridiques. Cette convention, jusque-là passée avec la RATP, posait un certain nombre de problèmes. Aujourd'hui, elle est tripartite. Elle doit être passée avec Île-de-France Mobilités, la RATP et la Ville. En revanche – et c'est là où le bât blesse –, le Groupe de prévention et de sécurité (GPSR) de la RATP, lui, n'a toujours pas le droit de sortir de la station. Rapidement et pour clore le sujet, sur la ligne 14, les caméras vont être installées d'ici peu. Les mâts seront d'abord installés par la RATP. Les caméras de la Ville seront installées sur les mâts en question pour surveiller cette station de la ligne 14. Il y a une petite tranchée à faire pour que les caméras soient ensuite reliées à notre CSU qui, lui, fonctionne bien 24 heures sur 24 et permet quasi quotidiennement des arrestations.

Je voudrais terminer là-dessus. La majorité des interventions de la Police municipale, ne l'oublions pas, est liée à des femmes victimes de violence. Entre un point de deal et une femme victime de violence, oui, la Police municipale fait un choix et s'occupe d'abord de la femme victime de violence. Cela se voit moins que les problèmes dans la rue. Y a-t-il des explications de vote ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Avec tous ces discours, je n'ai toujours pas ma réponse. J'ai bien entendu qu'il y avait des recrutements, mais on n'a toujours pas le nombre de policiers municipaux dans la ville.

Jean-François DELAGE, Maire

Est-ce qu'il y a une explication de vote, monsieur Khiair ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Notre groupe votera pour cette délibération pour le passage des policiers municipaux dans les zones de la RATP.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIOS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-039. SOLIDARITÉS – PRÉSENTATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Chers collègues, Kremlinois et Kremlinoises, permettez-moi en introduction d'apporter certains éléments. L'analyse des besoins sociaux s'impose aux communes. C'est une obligation légale depuis 1995. Cela permet d'analyser les besoins de la population et de proposer des actions pour y répondre. La dernière analyse des besoins sociaux au Kremlin-Bicêtre a été effectuée en 2019. Cette démarche doit nous permettre d'objectiver les données territoriales afin d'affiner les orientations pour les confronter à la réalité. En gros, c'est une photographie sociale de la ville.

La méthodologie de la mise en œuvre de cette analyse des besoins sociaux s'est déclinée en deux temps : la réalisation d'un diagnostic, puis l'organisation d'un forum. Ce diagnostic est basé sur des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs afin d'appréhender les besoins des Kremlinois. Une étude statistique a tout d'abord été produite sur la base de données de l'Insee, de la Caisse d'allocations familiales, de la Caisse primaire d'assurance maladie et du Centre communal d'action sociale. En complément de ces données froides, des entretiens ont eu lieu avec des élus, des agents et des partenaires du territoire. Si l'analyse des besoins sociaux porte sur un large champ thématique, dix thèmes ont été retenus pour structurer l'étude : démographie, petite enfance, enfance-jeunesse, famille, seniors, habitat-logement, emploi-revenu-précarité, santé-handicap, vie locale-loisirs-vacances.

Sur la démographie, depuis les années 70, la population du Kremlin-Bicêtre a tendance à stagner. La catégorie des jeunes est représentée de manière importante. Les nouveaux arrivants étant majoritairement actifs, ils contribuent à la dynamique globale du territoire. Par ailleurs, déjà territoire au profil familial, la ville connaît une augmentation du nombre de familles monoparentales et une faible représentation des familles nombreuses. Cette répartition de la population interroge les enjeux de parentalité pour lesquels la Ville souhaite d'ores et déjà renforcer des actions.

Sur la petite enfance, la Ville dispose d'une offre importante d'accueils et les besoins ne cessent de croître. Les acteurs qui ont participé au diagnostic ont souligné une offre d'accueils diversifiée, ainsi que l'adéquation entre l'offre disponible et les besoins de modes de garde des familles.

Pour ce qui est des familles, les acteurs du secteur de l'enfance ont souligné une offre périscolaire et extrascolaire satisfaisante, inscrite dans une démarche de continuité, de mutualisation comme de travail partenarial. L'analyse des besoins sociaux a en outre mis en exergue deux préoccupations pour les parents : d'une part, la lutte contre les addictions et la prévention de la délinquance ; et, d'autre part, le renforcement des activités culturelles et sportives. L'ensemble des acteurs souhaite le renforcement de l'offre en direction de la jeunesse, notamment pour les séjours proposés par la Ville. *In fine*, si les projets conduits sont nombreux, ils seront encore développés avec le Projet éducatif territorial 2023-2026.

S'agissant des seniors, l'étude confirme le vieillissement de la population avec, notamment, l'augmentation des seniors de plus de 75 ans vivant sur la commune. Ce phénomène risquant de s'accroître dans les années à venir, l'enjeu de la lutte contre l'isolement se profile.

Sur l'habitat et le logement, la question de l'habitat est un sujet majeur pour les Kremlinois. Force est de constater qu'au Kremlin-Bicêtre, le nombre de logements augmente depuis les années 70 avec un parc majoritairement composé de logements de petite superficie. Les acteurs interrogés relèvent que la politique sociale du logement conduite par la Ville s'étoffe de projets en cours, permettant de développer l'offre de logements et, notamment, le logement social. Cette démarche permet de prendre en compte les demandes croissantes de logements sur la ville.

S'agissant du thème de l'emploi, des revenus et de la précarité, en comparaison avec les territoires voisins, même si le taux de chômage des Kremlinois est légèrement supérieur, la population kremlinoise bénéficie d'un niveau de revenus moyens correct. Toutefois, en période de forte inflation et, pour certains ménages, de difficultés financières grandissantes, des postes de dépenses, tels que les loisirs ou l'alimentation, sont réduits par nécessité. Aussi, pour faire face aux difficultés financières, des Kremlinois ont indiqué solliciter d'abord leur entourage avant de faire appel aux services publics. La part des habitants en situation de précarité financière témoigne d'un besoin d'accompagnement à renforcer dans une dynamique collective avec les différents acteurs de la solidarité. Lors des entretiens, les acteurs du territoire ont, quant à eux, évoqué les projets en réflexion ainsi que l'investissement nécessaire pour leur mise en place.

Sur la santé et le handicap, malgré la présence de l'hôpital sur le territoire communal, la santé est au cœur des préoccupations des Kremlinois avec des besoins qui restent élevés, avec l'existence de ménages en situation de précarité face à la santé et une augmentation des bénéficiaires de prestations liées au handicap. Par ailleurs, la ville connaît une augmentation du nombre de médecins généralistes proches de la retraite. Cependant, depuis 2020, Le Kremlin-Bicêtre se mobilise pour favoriser l'accès à la santé pour tous (mutuelle communale, soutien à l'ouverture d'une maison de santé, élaboration d'un Contrat local de santé avec l'Agence régionale de santé en 2024).

Sur la vie locale, les loisirs et les vacances, l'analyse souligne que la Ville est particulièrement bien dotée en équipements culturels et sportifs, permettant aux Kremlinois de recourir à ces activités en proximité. La ville est également riche d'un tissu associatif diversifié et d'événements qui viennent rythmer et dynamiser la vie locale.

Le 1^{er} décembre 2023 a été organisé le Forum sur la base des échanges vécus. Des tables rondes rassemblant les acteurs du territoire (élus, agents, partenaires, associations) ont été organisées autour des axes de travail identifiés lors du diagnostic. Un atelier ouvert aux habitants a permis de recueillir la parole des Kremlinois. Le Forum a réuni une quarantaine de participants permettant d'affiner le diagnostic et de définir des pistes d'action.

Sur la parentalité, un soutien et un accompagnement des familles pourraient être développés à travers la création d'un lieu d'écoute et de ressources destiné aux parents, l'organisation d'ateliers en dehors des temps scolaires pour les familles fréquentant les différentes structures ou encore la création d'une ludothèque itinérante. Enfin, l'accompagnement des familles monoparentales devra être renforcé.

Sur la jeunesse, le développement d'un projet global pour les jeunes pourrait s'effectuer par le renfort des actions existantes pour les 18-25 ans, la mise en œuvre des actions de prévention santé, l'organisation d'un forum des métiers et le développement de visites en entreprise. Des chantiers d'insertion pourraient également compléter ce travail.

Sur l'action sociale, le renforcement du lien et de la cohésion sociale pourrait s'organiser autour d'un comité de suivi et de l'action sociale locale, mais aussi le développement d'un Point information de proximité, d'un café des habitants à destination des publics allophones ou encore d'un tiers lieu solidaire.

Enfin, la promotion et le lancement de projets de logements intergénérationnels, comme le renforcement des actions de prévention santé auprès des publics vulnérables, l'aide au départ en vacances des Kremlinois seraient des valeurs ajoutées à la démarche.

Ces axes de travail constituent les enjeux forts de l'action municipale pour les années à venir. C'est en effet à partir de ces éléments de diagnostic et de production que se construit le plan d'action permettant de moderniser le service public local pour mieux prendre en compte les besoins des Kremlinois.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire et chers collègues, j'aurais tout d'abord à déplorer que les élus que nous sommes aient été évincés totalement du processus d'élaboration de ce document qui, visiblement, n'a mobilisé que les élus de la majorité et des acteurs, comme on dit, locaux. Nous n'avons pas pu participer à ce forum. En recherchant dans ma boîte aux lettres, je n'ai trouvé nulle trace d'une information et d'une invitation à une quelconque réunion relative à cette démarche.

Je n'ai d'ailleurs pas non plus trouvé, dans les décisions 2023 ou sur le site de la Ville, la décision actant du choix du cabinet. Peut-être est-ce parce qu'il a été directement rémunéré par le CCAS. En tout cas, nous aurions pu avoir l'information. Je souhaiterais, en tout état de cause, connaître le coût de cette prestation, dont je me permettrai de dire qu'elle a une valeur ajoutée somme toute limitée, car, pour l'essentiel, ce document comporte des données, certes tout à fait intéressantes, mais en dehors d'une mise en page assez valorisante, eh bien, en fait, tout est tout simplement sur le site de l'Insee ; à tel point que je me disais, à la lecture de cette annexe, que l'on se demandait pourquoi, après le renforcement dont vous vous êtes targué de la Direction des services, cela n'avait pas pu être réalisé en interne. D'autant que, au fond, les pistes qui ont été rappelées par M. l'Adjoint, M. Traoré, assez souvent évasives, ne définissent à vrai dire aucune action de manière précise et cernent encore moins les enjeux financiers. On est sur la base d'informations, utiles à tous. Chacun en tirera les conclusions, mais cela ne présente évidemment pas un plan d'action.

Cela m'amène à dire combien je suis interloqué devant la rédaction de la délibération. Je comprends l'article 1 qui consiste à prendre acte, mais je ne comprends pas du tout l'article 2 qui consisterait à vous autoriser, monsieur le Maire, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération. C'est extrêmement étrange. Cela revient, en fait, à vous donner une forme de blanc-seing sur l'ensemble des pistes que vous avez tracées. Je pense qu'il s'agit d'une erreur. Je sou mets à l'assemblée un amendement visant à la suppression de l'article 2.

Jean-François DELAGE, Maire

L'amendement est accepté. C'est une erreur. Pardon. On votera seulement sur l'amendement. Vous avez tout à fait raison.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, ma question portait sur cet article 2 de la délibération. Il est fait état de l'autorisation faite au Maire pour engager les dépenses nécessaires, notamment. Et je me posais la question suivante : quel montant prévisionnel est-il prévu ? Car cela ne peut être un chèque en blanc.

Jean-François DELAGE, Maire

Je ne veux pas que vous fassiez de chèque en blanc. La réponse est la même. Y a-t-il d'autres interventions ?

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

En effet, la délibération est passée en CCAS. Vous aurez les éléments. Ils ont déjà été demandés en Commission.

Sur ce qui vient d'être dit sur l'article 2, monsieur Banbuck, il y a quand même des fiches action et des préconisations sur ce qui pourrait être mis en place à la suite du constat. S'il y a des choses à mettre en place et à organiser ou des actions à mener, il n'est pas forcément question, à chaque fois, de les faire voter en Conseil municipal. Non ? Si ? Dès qu'il y aura un projet à mettre en place, faudra-t-il le faire voter en Conseil municipal ?

Jean-François DELAGE, Maire

C'est un peu comme on a fait avec « Vacances ouvertes », par exemple. Cela me semble tout à fait normal de passer cela en Conseil municipal. Pour le coup, je suis assez d'accord avec l'amendement.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

D'accord.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Traoré, en Commission municipale, nous vous avons posé plusieurs questions et, notamment, sur le coût de cette étude. Parmi les questions retranscrites dans le compte-rendu de Commission municipale, que nous n'avons reçu que le mercredi 29 mai, aux alentours de 15 heures, ne figurait pas cette question que je vous avais pourtant posée. Je suppose que c'est pour cette raison que vous n'y avez pas répondu. Ce soir, pouvez-vous nous répondre sur le coût de cette étude ?

D'autre part, vous ne nous avez pas transmis les anciennes analyses des besoins sociaux, demandées aussi en Commission. Je déplore ces manquements que vous devez contrôler en tant que rapporteur. C'est aussi peut-être pour ces raisons, madame Gestin, que nous continuons, en séance de Conseil municipal, à poser des questions, à proposer, pour d'autres groupes, des amendements, parce que les réponses à nos interrogations en Commission municipale sont soit incomplètes, soit inexistantes ; soit il y a un engagement de transmettre des éléments, mais, preuve en est ce soir, on ne nous les transmet pas. Et, quand on les transmet, c'est trop tard.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Je remercie l'opposition pour ces questions. Le coût de l'étude a été de 25 560 €.

Pour le choix du cabinet, il y a eu une mise en concurrence.

Sur la remarque de M. Banbuck, anciennement dans la majorité et qui a de l'expérience, je vous trouve un peu gonflé de pointer la méthode. Vous avez assez d'expérience pour savoir que, dans toutes les villes, quand on est en responsabilité, on fait des analyses de besoins sociaux. En plus, c'est obligatoire.

Monsieur Zincioglu, pour vous répondre, je reprendrai les archives pour vous faire parvenir les analyses des besoins sociaux qui passent de manière systématique dans les conseils municipaux. Je vous les ferai parvenir.

Je réponds à la remarque de M. Banbuck sur les propositions. L'idée est d'avoir une photographie sociale. Je pense que vous suivez l'activité de la ville. Vous voyez que, sur des choses qui ont été pointées, la Ville fait déjà un certain nombre de choses. Je peux vous en préciser certaines.

Sur la question de la démographie et les enjeux de la parentalité, vous n'êtes pas sans savoir, et on va l'aborder lors du Conseil municipal, que le contrat de projet du Centre social Germaine-Tillion va être renouvelé. Vous n'êtes pas sans savoir non plus le travail qui est fait au sein de ce Centre social notamment sur les questions de parentalité et d'accès aux droits.

Je peux vous amener d'autres éléments, mais je ne veux pas en faire toute une liste. Je me suis préparé à répondre quand même. On met en place un certain nombre de choses. Il y a le dispositif « jeunes exclus » pour faire en sorte d'accompagner au mieux les jeunes et remobiliser les jeunes et la famille sur les enjeux éducatifs et scolaires. Il y a l'aide aux devoirs au Service jeunesse et au Centre social – je n'ai pas fini, je ne vous ai pas coupé –, l'intervention sur le territoire de l'association de prévention spécialisée AEF.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

(Hors micro.)

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Monsieur Banbuck, je suis très bien éduqué, je suis très poli. Je vous demande, s'il vous plaît, [inaudible].

Sur la question de la famille, il a été pointé la lutte contre les addictions et la prévention de la délinquance. Sur la prévention des addictions, nous avons une médiatrice santé qui fait un travail de fond à la fois auprès des écoles et des partenaires. Une exposition a été faite et construite par les jeunes sur les questions d'addiction. Sur la prévention de la délinquance, la Police municipale – que chérit tendrement M. Zincioglu – fait un travail remarquable auprès des CM1 et CM2 sur le harcèlement, le permis internet et « moi, jeune citoyen », action portée aussi par le Point information jeunesse. Cette offre est aussi proposée aux collèges.

Sur la question des vacances, nous avons conventionné avec VVL pour proposer des offres de séjour d'hiver aux Kremlinois et, notamment, aux jeunes. Le Service jeunesse propose aussi des séjours construits avec les jeunes en faisant appel, notamment, aux « passes colo » qui permettent aux familles de partir à moindre coût.

Que vous dire d'autre ? Que vous amener comme autres éléments ? Non, je n'ai pas fini.

Sur la question de la santé et du handicap, il est passé au Conseil municipal que nous avons conventionné avec la MDPH du Val-de-Marne du fait de l'augmentation des personnes en situation de handicap afin de faciliter l'accès au droit, notamment pour les familles touchées par ces problématiques. Voilà ce que je pouvais vous dire. Je remercie M. Banbuck d'avoir été discipliné jusqu'à la fin.

Jean-François DELAGE, Maire

Un petit ajout informatif. Nous sommes en train de finaliser la mise en place d'un contrat territorial global avec la CAF. Vous savez que la CAF versait des subventions par action. Là, cela va se faire dans une sorte de contrat unique avec une subvention unique à l'intérieur de laquelle rentrera l'intégralité des actions de la Ville. L'analyse des besoins sociaux, dans ce cadre, était une nécessité. Il était nécessaire de faire cette analyse des réseaux sociaux pour finaliser ce contrat territorial global. Nous allons passer aux explications de vote. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Nous passons au vote de l'amendement de l'article 2. M. Banbuck demande le retrait de l'article 2.

Résultat du vote (amendement)

Votants : 34

Pour : 33 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Contre : 1 (Mme GESTIN)
Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

L'amendement est retiré. Pour le rapport de présentation, il s'agit d'un prendre-acte. Le Conseil municipal a pris acte de cette présentation. Nous passons à la délibération suivante.

**N° 2024-040. SOLIDARITÉS – NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER « PÉRI-SCHUMAN, BERGONIÉ »
– CHARTE LOCALE D'INSERTION**

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

Chères Kremlinoises, chers Kremlinois, chers collègues, je vais essayer d'être le plus clair possible pour cette délibération de sorte que l'on soit le plus transparent possible pour les Kremlinois et que ce soit aussi accessible pour eux. Cette délibération concerne le Nouveau Programme de renouvellement urbain, soit l'acronyme NPRU, pour le quartier Péri-Schuman-Bergonié qui se situe en entrée de ville. Ce projet vise à mettre en place une Charte locale d'insertion professionnelle pour les habitants de notre commune.

Voici le contexte. Le quartier Péri-Schuman-Bergonié fait l'objet d'un important programme de rénovation urbaine destiné à améliorer les conditions de vie de ses habitants. Dans ce cadre, il est crucial de favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des résidents, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés dans ce domaine. La Charte locale d'insertion que nous proposons s'inscrit dans les orientations fixées par la Charte nationale d'insertion de l'ANRU. Cet acronyme correspond à l'Agence nationale du renouvellement urbain. Elle a été élaborée en concertation avec l'ensemble des partenaires associés au projet : il y a l'Établissement public territorial du Grand Orly-Seine-Bièvre, l'ANRU et les différents maîtres d'ouvrage de ce quartier d'entrée de ville.

Je passe aux objectifs de cette Charte locale d'insertion. 5 % des heures travaillées dans les opérations financées par l'ANRU seront réservées à des actions d'insertion. 10 % des heures dans les marchés liés à la gestion urbaine de proximité seront aussi consacrées à l'insertion. Une part des embauches à l'ingénierie des projets et aux actions d'accompagnement, comme le relogement, devra cibler les publics éloignés de l'emploi. Afin d'atteindre ces objectifs, une structure de pilotage et d'animation sera mise en place. Dans les détails un peu spécifiques, un Comité de pilotage va assurer le suivi et l'engagement des actions d'insertion, validera les indicateurs d'évaluation. Un Comité technique garantira la réalisation des objectifs projet par projet et ajustera les actions nécessaires. Un Comité de suivi de parcours suivra les candidats en parcours, construira donc des parcours professionnalisants et préparera les Comités techniques et de pilotage. Enfin, un chargé de mission animera quotidiennement le dispositif et gèrera les clauses d'insertion.

Concernant le public ciblé, les offres d'emploi générées par le renouvellement urbain seront prioritairement destinées aux habitants du quartier Péri-Schuman-Bergonié. À défaut de candidats dans ce quartier, les offres seront ouvertes aux habitants de la ville du Kremlin-Bicêtre, puis, en dernière instance, aux résidents du territoire Grand Orly-Seine-Bièvre.

En termes de modalités d'information et de mobilisation autour de ce dispositif, un dispositif de communication et de sensibilisation sera déployé pour informer les habitants sur les opportunités d'emplois liées aux clauses d'insertion.

En conclusion, la Charte sera un élément bien entendu essentiel de ce NPRU qui vise à renforcer la cohésion sociale et à offrir de réelles opportunités d'emplois aux habitants de notre quartier prioritaire. Je vous invite donc à approuver cette délibération et à autoriser M. le Maire à signer les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Vry-Narcisse TAPA, Conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville, la régie de quartier et aux établissements recevant du public (*Groupe des Élus Socialistes*)

Chers collègues, un dispositif d'insertion professionnelle est toujours une bonne nouvelle. Cela veut dire que les moyens sont mis sur un territoire pour donner une dynamique pour ses habitants, surtout lorsqu'il concerne un quartier de la Politique de la Ville où se concentrent les problèmes économiques et où le chômage est le plus présent. Aussi, le Groupe Socialiste salue la mise en place de cette Charte locale d'insertion dont l'objectif est d'accompagner les demandeurs d'emploi du quartier Péri-Schuman-Bergonié pour faire un travail régulier. C'est pour cela que nous nous battons ici, au Kremlin-Bicêtre, pour une politique de solidarité et partenariale qui soutient et aide les personnes les plus fragiles. Nous votons sans hésitation pour l'approbation de ce projet concerté en espérant une unanimité de tout le Conseil municipal.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU,

M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)
Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-041. SOLIDARITÉS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICE « ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » ET « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES » RELATIVES AU CENTRE SOCIAL GERMAINE-TILLION
--

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Mesdames et messieurs, chers collègues, ce rapport concerne la Convention d'objectifs et de financement des prestations de service « animation globale et coordination » et « animation collective des familles » relatives au Centre social Germaine-Tillion. Excusez-moi si je suis long, mais cela va permettre à M. Banbuck d'avoir des éléments sur ce que l'on fait concrètement.

Ouvert en 2001, le Centre social Germaine-Tillion est un lieu d'échanges, de création et de lien social. Il est ouvert à tous les Kremlinois. L'équipe et l'ensemble des partenaires sont présents pour faciliter le quotidien des habitants dans les démarches administratives (écrivain public, accompagnement numérique, conseils juridiques, accompagnement au logement). C'est aussi un lieu d'épanouissement et d'implication personnelle à travers la mise en œuvre de projets collectifs (jardins familiaux, soirées-débats, événements), l'organisation d'actions de sensibilisation (soutien à la parentalité, santé, environnement) et la mise en place d'activités culturelles et de loisirs (ateliers artistiques et sorties socioculturelles). Le Centre social est, enfin, un lieu de vie citoyenne où les habitants s'associent au devenir de la ville, sa qualité de vie et la transformation de ses quartiers. Il s'agit donc d'un lieu participatif, solidaire et citoyen, un véritable outil participatif au service du développement local.

En tant qu'animateur de la vie sociale globale du territoire, le Centre social Germaine-Tillion bénéficie d'un soutien de la Caisse d'allocations familiales sur la base d'un projet élaboré pour quatre ans à travers deux conventions d'objectifs et de financement des prestations de service, comme cité auparavant (animation globale et coordination et animation collective des familles). L'animation collective des familles, intégrée au projet d'animation globale du Centre social, vise à mettre en cohérence et en synergie les différentes actions destinées aux familles (enfants et parents). Elle est portée par un agent référent famille, qualifié, qui consacre au moins un mi-temps à cette fonction et ambitionne de soutenir les parents dans leur rôle éducatif. Elle doit répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire, développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale, aux relations de solidarité interfamiliale, coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du Centre social, faciliter la circulation des actions familiales au Centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Afin de renouveler son projet, le Centre social s'est engagé en 2023 dans la construction d'un nouveau document-cadre 2024-2027. Cette démarche, qui s'est voulue collégiale et participative, a eu pour objectif de répondre aux besoins des habitants en s'interrogeant sur les pratiques de chacun (équipes et services de la Ville, partenaires, bénévoles, usagers), le fonctionnement de la structure et l'offre proposée. À cette occasion, la structure a animé des temps de concertation avec les partenaires et les habitants, ce qui a permis d'obtenir une évaluation et un diagnostic au plus proche des besoins des Kremlinois. Ces travaux ont conduit à la définition de 4 axes pour le nouveau projet du Centre social présenté ci-dessous, dont un dernier spécifique à l'animation collective familiale ;

- le Centre social, une intersection à dimension humaine,
- le Centre social, un accès au droit et au numérique,
- le Centre social, un lieu d'accompagnement d'initiatives des habitants pour l'habitant,
- le Centre social, le tremplin de la parentalité.

Convaincue de la dynamique forte relative à ce nouveau projet ambitieux, la Commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne du 29 mars 2024 a décidé d'émettre un avis favorable pour le renouvellement de l'agrément du Centre social du 1^{er} janvier 2024 août jusqu'au 31 décembre 2027 au titre des fonctions « animation globale et coordination » et « animation collective familiale ».

Aussi la ville devrait bénéficier d'une subvention, plafonnée pour l'année 2023, d'un montant de 24 655,20 euros pour la fonction « animation globale famille » et de 73 694 euros pour la fonction « animation globale et coordination ».

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement des prestations de service relative au Centre social Germaine-Tillion entre la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et la Ville.

Avant de finir mon intervention, je tiens à remercier les services qui ont fait un travail vraiment exceptionnel pour la construction de ce futur projet social. Je vous demande d'approuver à l'unanimité cette convention.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions ? Non. Je voudrais juste, moi aussi, remercier les services du Centre social Germaine-Tillion pour le travail réalisé. C'est toujours un gros travail de réaliser un nouveau document-cadre qui va permettre de faire fonctionner un dispositif comme celui-ci. Le Centre social Germaine-Tillion est plébiscité par de nombreux habitants. Il y a énormément d'animations. On peut repartir avec cette convention pour les trois ans qui viennent. C'est parfait. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-042. Désaffectation de la parcelle M191 sise 18, rue de La Réunion et de la parcelle M192 sise 22, rue de La Réunion

N° 2024-043. Déclassement de la parcelle M191 sise 18, rue de La Réunion et de la parcelle M192 sise 22, rue de La Réunion

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous propose que M. Raymond fasse une présentation conjointe des délibérations n° 2024-042 et 2024-043 qui portent sur la même parcelle. La première délibération concerne la désaffectation de la parcelle M191 sise au 18 rue de La Réunion et de la parcelle M192 sise 22 rue de La Réunion ; et la deuxième, le déclassement des deux parcelles.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Il s'agit de délibérations classiques concernant la désaffectation. Il s'agit de constater la désaffectation de deux parcelles, M191 et la M192, qui se situent à l'arrière du commissariat actuel. Cela favorisera bien entendu la réalisation du nouveau commissariat par un échange de fonciers qui suivra. Ces deux délibérations montrent à quel point nous sommes, dans la majorité, attachés à conserver le commissariat de police et montre à quel point nous veillons à ce que la Police puisse agir dans les meilleures conditions possibles sur la commune. J'espère que M. Zincioglu donnera son accord et ne sera pas, comme tout à l'heure, dans une situation d'enregistrement sans plus, sans prendre parti, ni pour le oui ni pour le non. Cette décision, qui est importante aujourd'hui, est mise au vote. Il s'agit donc de constater la désaffectation de ce foncier qui permettra les échanges ultérieurs et, par la suite, le déclassement des deux parcelles du foncier public vers le foncier privé de la Ville. Cela permettra de céder ces deux parcelles à la Préfecture de Police.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur l'une ou l'autre délibération, ou les deux ?

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Je vais intervenir pour les deux globalement. Merci, monsieur Raymond. Vous êtes en forme ce soir. Vous êtes bronzé, taquin, comme M. Traoré.

Intervention hors micro.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Sur le « taquin », monsieur Traoré. Je disais cela pour M. Raymond, pour le taquiner. Cela fait longtemps qu'on ne l'a pas vu sur la ville ce mois-ci. C'est la deuxième fois que je vous croise sur la ville. J'espère que vous avez réussi à retrouver la Mairie du Kremlin-Bicêtre sans GPS et que votre déménagement se passe bien.

Monsieur Raymond, ces deux délibérations concernent un protocole foncier entre l'État et la commune dans le cadre du projet de rénovation du commissariat du Kremlin-Bicêtre qui a fait l'objet de plusieurs délibérations en 2020, puis en 2021, sur ces échanges fonciers.

Un petit mot pour rappeler que, comme beaucoup d'habitants, nous nous réjouissons bien évidemment de l'avancée de ce projet du nouveau commissariat. Nous nous étions déjà exprimés sur cette question lors de délibérations en 2021. Ce projet se fait attendre. Il avait été initialement validé entre 2014 et 2015 par l'ancien Premier ministre, Manuel Valls. Il a été approuvé par l'ancien ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, en 2017. Il est essentiel de noter que ce projet représente l'un des investissements les plus importants en Île-de-France, après la réhabilitation du commissariat du 14^e arrondissement de Paris et la construction de celui d'Aulnay-sous-Bois. Il convient également de souligner l'effort considérable de notre Ville, de la commune, en la matière. Ces échanges fonciers le prouvent de nouveau. Nous avons la chance d'avoir un commissariat sur notre ville. Bien sûr, d'autres villes environnantes en dépendent.

Les Kremlinoises sont de plus en plus curieuses de connaître les avancées de ce projet et d'avoir un calendrier sur des grandes lignes du démarrage des travaux de rénovation tant attendus. Si nous pouvions profiter de ces délibérations, monsieur Raymond ou monsieur le Maire, pour apporter des informations aux habitants sur les prochaines étapes calendaires de ce projet de rénovation, je pense que ce serait très apprécié. Nous voterons – rassurez-vous, monsieur Raymond – pour ces deux délibérations.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? Non. Monsieur Raymond, voulez-vous faire une réponse ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La réponse, c'est que nous sommes dans l'action. La Préfecture de Police a un agenda précis pour la réalisation de cet établissement public. Je pense que les travaux commenceront d'ici la fin de l'année. C'est ce qui nous a été annoncé. C'est une très bonne nouvelle. Nous sommes en train de préparer les dernières modalités pour rendre possible le démarrage des travaux dans des conditions confortables pour le chantier lui-même.

Jean-François DELAGE, Maire

Juste une petite précision par rapport à votre question, monsieur Zincioglu. Il va y avoir des réunions publiques autour de ces projets. On est donc en train de finaliser toutes les informations qui sont en train de nous remonter concernant un calendrier un peu plus précis. Avant d'annoncer des dates, je préfère les stabiliser. Quand on me dit que cela commencera dans trois mois, je me méfie. Je préfère annoncer des choses un peu plus précises quand elles sont franchement stabilisées. Y a-t-il des explications de vote sur ces deux délibérations ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2024-042)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote (délibération n° 2024-043)

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-044. RÉTROCESSION DU BAIL COMMERCIAL DU LOCAL SITUÉ 17 RUE DU GÉNÉRAL-LECLERC

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

J'avais préparé avec beaucoup de plaisir la présentation de ce rapport de présentation, mais j'avoue que j'ai un peu perdu le sens de l'humour avec ce qui s'est passé il y a cinq minutes et qui a l'air d'être passé comme ça, de manière légère. On y reviendra.

La délibération présente concerne la rétrocession du bail commercial du local situé au 17 rue du Général-Leclerc. Pour rappel, la Ville a exercé pour la première fois son droit de préemption commerciale sur une déclaration d'intention d'aliéner, reçue le 15 septembre 2020, relative à la cession de ce fonds de commerce de la SARL Ambiance Saveur qui exploitait sous le nom commercial Le Chaudron breton une activité de bar-brasserie dans le local situé au 17 rue du Général-Leclerc. L'acquéreur, qui s'est manifesté à ce moment-là, proposant une activité de restauration rapide qui était déjà fort surreprésentée dans le centre-ville, une décision de préemption a été prise par M. le Maire le 3 novembre 2020, votée ici même, aux conditions financières fixées par le cédant, soit 18 979,48 euros. L'acte de vente a été signé le 5 février 2021 en présence du bailleur.

Le Conseil municipal du 28 juin 2021 a adopté un modèle de cahier des charges dans le cadre des préemptions commerciales. En novembre 2021, conformément à l'article R. 214-5 du Code de l'urbanisme, la procédure de rétrocession a été mise en œuvre et le cahier des charges validé par le bailleur. Plusieurs porteurs de projet s'étaient fait connaître et s'étaient montrés intéressés par cette reprise, mais aucune demande n'avait pu se concrétiser avant avril 2023, avec le projet d'implantation d'une brasserie. Ce dossier a été approuvé par le Conseil municipal le 29 juin dernier, mais le candidat s'est désisté en raison de nouvelles exigences financières du bailleur. On avait un peu échangé à ce sujet à nouveau lors du dernier Conseil municipal.

Depuis lors, deux porteurs de projet ont remis un dossier, l'un pour l'implantation d'une épicerie et l'autre pour un restaurant. Le projet présenté ce soir, plus en phase avec le projet de la municipalité sur ce secteur, a donc été privilégié. Le droit au bail qui est proposé s'élève à 8 000 euros et les frais d'acte seront partagés entre la Ville et l'acquéreur. La motivation du candidat et son expérience dans le domaine de la restauration, ainsi que l'originalité du projet qui se démarque de l'existant, ont motivé le fait de choisir ce candidat. Son dossier a été communiqué au bailleur qui a également émis un avis positif. La rétrocession doit être également autorisée par nous-mêmes, donc le Conseil municipal. Il vous est donc ainsi proposé d'approuver la rétrocession du bail commercial à la SAS Casseroles dont les éléments essentiels du dossier, ainsi que les cahiers des charges, figurent en annexe et vous ont été transmis.

22 heures 00 : arrivée de M. BOUFRAINE.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je crois que, pour apprécier l'offre et donc le vote à émettre, il faut tout d'abord se référer au cahier des charges et s'interroger sur la conformité de cette offre avec les critères inscrits dans ce cahier des charges. Je vais en retenir deux et, d'abord, la crédibilité du business plan, c'est-à-dire du prévisionnel de cette affaire. Je rappelle que ce petit local d'une quarantaine de mètres carrés, dans le meilleur des cas, pourra accueillir 35 places de restauration. On est assez frappé quand on regarde le document qui nous est présenté et qu'on le compare à celui que l'on a eu au Conseil précédent pour La Place rouge. Les chiffres sont assez vertigineux. Je rappelle que La Place Rouge, c'est 64 places intérieures et 120 places de terrasse. En l'occurrence, il n'y a pas de terrasse. Or, dès l'année 1, pour le dossier de la société Casseroles, on aurait un chiffre d'affaires de 450 K€ qui grimperait à quasiment 800 K€ la 3^e année d'exploitation, pour 35 places. Pour la même période, la proposition de La Place rouge était inférieure de 50 K€, à 750 K€.

Je rappelle que le dernier bilan connu de l'exploitant précédent de La Place rouge indiquait un chiffre d'affaires de 364 K€. Si on fait quelques ratios – je vous fais grâce du détail des calculs –, cela veut dire que cette proposition de la société Casseroles amènerait, au bout la 3^e année, à un chiffre d'affaires annuel par place d'environ du triple de La Place Rouge. Tout un chacun qui compare les emplacements va avoir peut-être des doutes sur la faisabilité de ces projections, d'autant plus que, dans le même temps, cette proposition se fait à effectif constant. Si on voit augmenter les charges de personnel à partir de la 2^e année, c'est uniquement parce que, la première année, l'exploitant ne se rémunère pas.

Pour terminer là-dessus, on nous annonce un résultat courant qui représenterait en année 3, 44 % du chiffre d'affaires, ce qui est énorme au regard des normes du secteur. Les sites spécialisés des activités hôtel-café-restaurant indiquent plutôt une norme de rentabilité autour de 8 à 12 %. Celle-ci serait 5 à 6 fois supérieure. Je pense que, par rapport à la crédibilité du prévisionnel, la note est 0.

Mais il y a aussi la qualité de l'offre. Mme Gestin nous a vanté l'originalité de la carte proposée. Effectivement, la carte est très originale : 99 % à peu près de féculents. C'est des pâtes et des pommes de terre accommodées de différentes manières. Vous écrivez dans le rapport de gestion, madame Gestin, que c'est en phase avec le projet municipal. À ce moment, votre projet municipal est un projet de malbouffe. On ne peut pas dire autre chose. Franchement, je suis quand même pantois. Vous avez préempté parce qu'il y aurait de la restauration rapide, donc un fast-food. Mais vous nous proposez non pas du « fast », mais du « fat-food », de la « bouffe grasse ». Tout cela, pendant quatre ans, a coûté à la Ville, soit des moyens dont les Kremlinois ont été privés, 110 K€. 110 K€ pour arriver à ce résultat. Je trouve ça réellement pathétique. Évidemment, maintenant, hélas, il vaut mieux encore faire ça plutôt que de continuer à fonds perdu, puisqu'on a eu la démonstration que ce local n'intéressait que peu de monde et que vous avez été jusqu'à présent assez impuissants à trouver une offre correspondant à vos rodomontades initiales.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, avec l'achat à 18 979,48 euros et une revente à 8 000 euros, je me pose une question. Dans l'article 5, il est bien noté ce montant de rétrocession à 18 979,48 euros. Comment et pourquoi ce bail est-il laissé à 8 000 euros ? Ce montant à 8 000 euros tient-il compte des quatre mois de loyer gratuits ? Ensuite, je regrette la non-concrétisation du fromager et du traiteur italien. Ce projet semble être de la restauration rapide, de féculents comme vient de le dire mon collègue, M. Banbuck.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Mesdames et messieurs, je souhaite intervenir concernant la rétrocession de ce bail du 17 rue Général-Leclerc à la société SAS Casseroles pour un montant de 8 000 euros. Cette affaire, au-delà des aspects commerciaux, soulève des questions financières cruciales pour notre commune déjà en difficulté.

On va remettre un peu le contexte de la préemption. La décision de la préemption du bail de la société Ambiance Saveur Tradition, exploitant au nom commercial de Chaudron breton, a donc été faite en septembre 2020. Cette décision entraîne un coût exorbitant pour notre commune. L'acquisition initiale du bail était de 18 979,48 euros. À cela s'ajoutent les charges annuelles de 5 194 euros et un loyer annuel de 29 925,86 euros par an, sur une période de 3 ans et demi, soit un coût exorbitant d'environ 130 K€. Je répète : 130 K€. En termes d'impact pour la Ville, cette somme est considérable et met en lumière la mauvaise gestion des finances de la municipalité. Le dernier rapport de la Cour des comptes régionale était alarmant. Il souligne que les comptes de notre Ville sont complètement au rouge et que la gestion financière est tout simplement catastrophique.

La ville dépense trop et de manière inefficace, compromettant ainsi sa capacité à financer des projets réels et nécessaires pour nos concitoyens. Engager à peu près 120 K€ pour une préemption sans aboutir à un projet viable est une erreur coûteuse. Cet argent aurait pu être investi sur des projets prioritaires pour la Ville, comme la rénovation des infrastructures, le soutien aux écoles ou le développement des espaces publics. Passons maintenant sur la rétrocession du bail à cette nouvelle société SAS Casseroles. La proposition de cette société est l'ouverture d'un restaurant de cuisine italienne « traditionnelle », entre guillemets. À première vue, cela pourrait sembler une bonne idée. Cependant, une analyse plus approfondie relève de nombreux problèmes, par exemple, la saturation de l'offre commerciale. Le secteur est déjà saturé sur notre ville avec des établissements similaires. À moins de 100 mètres de ce local commercial, il y a Five Pizza qui fait des pizzas à peu près comme SAS Casseroles, ou encore Le Plaza et d'autres enseignes qui proposent à peu près la même offre. Ajouter encore un restaurant italien dans cette zone risque de créer une concurrence inutile, sans apporter de réelle valeur ajoutée à une offre commerciale existante. Je reviens sur l'aspect économique. Je reviens sur le même thème que mon collègue, M. Banbuck. Le business plan présenté par la SAS Casseroles est, pour moi, irréalisable et irréaliste. Par exemple, sur la première année, le chiffre d'affaires est de 450 K€. Pour ce petit local commercial, où il y a beaucoup de travaux à faire, je ne sais pas si ce chiffre a été analysé. Cela voudrait dire que le restaurant doit être ouvert 7 jours sur 7 et qu'il devrait faire environ 100 repas par jour. Ce n'est pas du tout réalisable. Ce modèle économique n'est pas viable et met en péril le commerçant dès le départ. En d'autres termes, nous risquons d'avoir un autre commerçant qui va échouer, ce qui serait un coup dur pour celui-ci et un coup dur aussi pour notre centre-ville, pour le local qui serait complètement laissé à l'abandon. S'agissant de l'état du local, je l'ai visité quand j'étais dans la majorité. Ce local nécessite un investissement conséquent pour être mis aux normes notamment en matière de restauration. Lors de la dernière visite que j'avais effectuée, je me souviens qu'il y avait un extracteur qui était vétuste et hors service. Celui-ci est un élément indispensable pour l'activité de restauration. Aucun élément dans le dossier de candidature ne garantit que cet équipement sera mis en place, ce qui pose sérieusement un problème de conformité et de sécurité. Pour finir, cette opération de préemption a non seulement coûté cher à la Ville, mais elle illustre aussi la gestion financière irresponsable et inefficace. La majorité municipale doit tirer des leçons de cette expérience et revoir ses priorités. Il est impératif de protéger les intérêts financiers de la Ville, surtout dans ce contexte de ressources limitées et de dépenses excessives. Bien évidemment, mon groupe va vous aider. On va s'abstenir pour cette délibération.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Je serai court. Je voudrais faire quelques remarques à l'opposition, notamment aux groupes de M. Banbuck et de M. Khiar. À un moment, je n'arrive plus à comprendre. Vous nous reprochiez de laisser aller la politique commerciale. D'ailleurs, vous avez bien précisé que vous étiez dans la majorité anciennement. C'est bien, comme ça, les Kremlinoïses vont l'entendre. Et là, quand on met en œuvre des choses pour essayer de diversifier l'offre commerciale, vous nous sortez des arguments qui n'ont ni queue ni tête, comme si la Ville allait être mise sous tutelle financièrement.

Il y a un contrôle de légalité, monsieur Khiar. Je ne sais pas dans quel monde vous vivez. C'est déjà une contre-vérité. Après, pour la petite anecdote, cela m'a fait rire que M. Banbuck soit attentif aux menus. On fera peut-être tous un petit régime. J'ai du mal à comprendre cette remarque. En tout cas, notre groupe votera fortement cette délibération.

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, je rejoins l'intervention de mon collègue, M. Traoré. Effectivement, on ne comprend pas très bien. Tout le monde, je crois, au-delà de l'opposition d'ailleurs, même les habitants, se plaint de l'offre commerciale alimentaire des fast-foods. Je la crois délétère à deux titres : d'abord, au titre de la propreté puisque cela génère beaucoup de déchets que l'on retrouve sur l'avenue de Fontainebleau ; et puis, à terme, toute cette malbouffe pose des problèmes de santé publique. Nous mettons donc en place une politique de préemption afin, en tout cas, déjà, d'arrêter ces projets et d'éviter la multiplication de ces enseignes sur la ville. Effectivement, cela a un coût, mais cela répond très clairement à un besoin qui est exprimé tant par les Kremlinoïses que par l'opposition.

Nous aboutissons à un projet qui n'est pas de malbouffe et qui permet de mettre un terme à ce que vous dénoncez par ailleurs, c'est-à-dire la consommation budgétaire liée à cette préemption. Après, vos arguments sont entendables. Vous pouvez tout à fait contester ce qui est fait, mais il y a quelque chose que je n'entends pas de la part d'une opposition qui n'a eu de cesse de rappeler le résultat des élections municipales qui s'était joué, je crois, à 90 voix pour une des listes et à moins d'une cinquantaine de voix d'écart avec la liste arrivée en tête. Cela signifie que l'opposition aurait pu être la majorité. Si cela nous oblige, comme vous nous le rappelez souvent, à un peu d'humilité, je crois qu'au niveau de l'opposition, cela vous oblige aussi à un peu de sérieux et de crédibilité dans vos propos. Quelles sont vos propositions ? Je n'entends rien. Vous n'êtes pas à la hauteur de la tâche d'élus qui est la vôtre. Je voulais le souligner.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Je vais rappeler, pour mémoire, que la personne qui a proposé cette préemption était M. Khiar quand il était dans la majorité. Il avait soutenu le projet et avait même proposé un projet, que l'on avait combattu puisqu'il s'agissait d'un petit fast-food. Cela avait été rejeté. Ce dossier a été remis sur le tapis et, depuis, nous essayons de céder ce local. Vous n'y êtes pas pour rien. Loin de là. Vous avez été à l'origine de ce dossier de préemption. C'est vous qui l'avez soutenu. Aujourd'hui, on essaie de réparer les difficultés. Ce n'était peut-être pas un lieu très intéressant, mais on avait quand même soutenu votre proposition. Vous étiez à l'époque, je le rappelle, avec Mme Bocabeille, la personne qui était fer de lance sur ce...

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

C'est honteux, ce que vous faites. Vous mentez, monsieur Raymond.

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Khiair, s'il vous plaît, vous éteignez votre micro. Vous n'avez pas la parole.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Mais il ment.

Jean-François DELAGE, Maire

Vous n'avez pas la parole, s'il vous plaît, mais, vous aussi, vous avez menti et on ne vous a rien dit. Alors, maintenant, ça suffit. Vous laissez parler.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je voudrais bien apporter ma pierre à l'édifice. Je l'ai vécu. J'ai stoppé ce projet de fast-food quand j'étais 10^e adjoint et que j'étais en charge de l'urbanisme et, notamment, du contrôle sur les permis de construire et les demandes préalables. Je me souviens très bien de ce projet qui avait été rejeté et que vous portiez vous-même. Je ne perds pas la mémoire, loin de là, même si je suis plus âgé que vous.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous avez vu, madame Gestin, nous avons eu la démonstration que M. Traoré et M. Raymond continuent d'être taquins. Je les ai comparés uniquement sur cet aspect. J'évoquais le superbe bronzage de M. Raymond, mais rien d'autre. Plutôt que de chercher la petite polémique, vous devriez vous concentrer sur vos dossiers. Vous ne nous avez pas donné un bon exemple lors de la séance du 28 mars 2024 lorsque vous nous avez répondu pour le dossier de La Place Rouge. Concentrez-vous sur vos dossiers et ne cherchez pas les petites polémiques.

Monsieur Traoré, vous aimez bien rappeler à M. Khiair qu'il faisait partie de votre majorité pour que les Kremlinois l'entendent. Si vous voulez, on peut jouer à ce petit jeu-là. Je vais vous rappeler moi aussi que vous faisiez partie de la majorité de M. Banbuck à une époque. Vous le taquinez à chaque fois que vous en trouvez l'occasion, mais vous serez même prêt, je pense, à fragiliser votre propre majorité parce que vous avez toujours le bon rôle, celui de dire « Vous êtes indécent », celui de dire « Oh, je vous appelle à la discipline, à la bienveillance. » Venant d'un communiste, c'est très culotté de dire tout cela. Les attaques personnelles, il faut les arrêter. Monsieur Édet, vous évoquez les propositions. Je vais vous faire des propositions, vous allez voir. Lors des Conseils de quartier, Mme Gestin s'était engagée à recevoir trois propositions pour chaque commerce préempté sur la ville. Ce soir, de nouveau, vous ne changez pas vos méthodes. Vous ne nous présentez qu'un seul dossier. La majorité municipale aborde souvent la question de la déontologie, de l'éthique et de l'importance de la transparence dans la vie publique. Chacune de ces délibérations de rétrocession est une occasion rêvée, démonstratrice, de vos engagements et de vos propos pour soumettre tous les projets concurrents et nous expliquer votre méthodologie d'évaluation de ces dossiers en fonction de leur qualité respective. Vous auriez pu aussi prévoir des présentations publiques en permettant aux différents candidats de présenter leur projet aux habitants, de les convaincre de choisir éventuellement. C'est une proposition. Je vous la propose ce soir, ce n'est pas trop tard. Encore une fois, une fois de plus, une fois de trop, vous avez tout de même fait le même choix : celui de décider seul, en chambre, comme c'est votre habitude.

Pourtant, ce dossier aurait pu être revu différemment au vu de son histoire. Il est symbolique, ce dossier. C'est la première préemption de la majorité, une des premières préemptions ratées de votre majorité en fin 2020. Une candidature présentée comme exceptionnelle en avait été approuvée en juin 2023, finalement désistée par le même candidat qui a préféré signer pour la rétrocession de La Place Rouge. Comment fait-on confiance à un candidat qui se désiste d'un projet pour un projet plus conséquent ? Tout cela démontre votre difficulté à être attractif, à convaincre des commerçants de qualité. Peut-être peut-on supposer que ceux-ci ne sont pas convaincus par la politique que vous menez actuellement et depuis 2020. Ce commerce a été préempté le 15 septembre 2020, à 19 K€ avec un montant annuel de loyer (charges comprises) d'environ 27 K€. Vous bradez de 10 K€ le fonds pour ce nouveau repreneur. Si vous rajoutez à cela les travaux de sécurisation de 12 K€, en faisant la somme des loyers de fin 2020 à ce jour, la Ville aura perdu 116 K€ pour proposer – et je rejoins là M. Banbuck qui dit quelque chose d'assez réaliste – des pâtes *a priori* bas de gamme, vu les montants du menu, aux Kremlinois sans aucune démarche de concertation de la population sur ce projet de commerce. 120 K€, c'est beaucoup d'argent public, surtout quand on lit dans la presse que le Maire, M. Delage, est prêt à renoncer à la Maison de la citoyenneté et de la vie associative pour 200 K€. 205 K€ dépensés (loyers et préemption) pour le local du bail commercial du 30 avenue Eugène-Thomas, 60 K€ de perte de loyers pour La Place Rouge. Et je ne vais pas citer les cinq autres dossiers. Tout cela dépasse largement les 200 K€. C'est beaucoup d'argent public gâché dans des loyers. Du gaspillage et du gâchis financier : voilà comment on peut résumer ce dossier de préemption que vous avez entrepris de 2020 à ce jour. Tout cela pour un vendeur de pâtes qui va, *a priori*, selon le projet, favoriser la vente à emporter et la livraison.

Madame Gestin, monsieur Delage, monsieur Édet, monsieur Traoré, mesdames et messieurs, votre politique commerciale est dépassée. Le résultat est parlant : record de fast-foods dans la ville qui n'est reconnue dorénavant que pour cela. Vous êtes très loin des discours prometteurs, très loin de la réalité du terrain. Celles et ceux qui osent évoquer cela n'habiteraient pas, selon vous, la ville ou ne vivraient pas la ville, selon vous.

On se demande finalement si vous y habitez et si vous vous y promenez – pas qu'en trottinette, monsieur Chiakh – et si vous échangez avec les habitants, sans aucune différenciation, les gens, comme vous aimez dire, qui ne partagent en rien vos analyses et vos positions.

Madame Gestin, en très peu de temps, vous allez avoir un bilan presque aussi désastreux que votre prédécesseure qui avait cette charge, Mme Bocabeille. Si vous vous fixez un record d'ouvertures de fast-foods, Mme Bocabeille, pour votre information, en était à 8. Encore un petit peu, courage, dans deux ans, vous la dépasserez.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Merci aux uns et aux autres pour tous ces encouragements. Je ne reviendrai pas sur toutes les interventions qui sont, au fil des Conseils municipaux, toujours un peu sur le même mode, sur la même forme. C'est des choses qu'on a dites, que vous vous amusez à répéter au Conseil municipal suivant. Je prends le dernier exemple de M. Zincioglu. J'ai tenté d'expliquer, au dernier Conseil municipal, pourquoi la personne s'était désistée. On le redit dans la délibération. C'est un peu comme entre les Commissions et ici. Et vous redemandez la même chose. Je cesse de rentrer dans ce jeu-là, ce qui est juste absolument imbuvable en plus pour l'ensemble des citoyens qui nous écoutent, pour en avoir des retours assez nombreux, comme vous, les jours qui suivent les conseils municipaux.

Écoutez, si ce projet ne vous convainc pas, dont acte. C'est un projet de restauration sur la ville, patate ou pas patate. Je n'ai pas non plus envie de rentrer dans ces considérations. Vous vous êtes fait diététicien, comptable, etc. Fort bien. Le projet que l'on a pour la ville au niveau du commerce est, il me semble, suffisamment ambitieux, mais en essayant en tout cas de ne pas faire n'importe quoi, comme vous essayez de nous faire dire.

Un traiteur italien s'est ouvert récemment rue Salengro. Si vous souhaitez un traiteur italien, il existe aujourd'hui.

Je ne reviendrai pas non plus sur l'origine de cette préemption. Malgré tout, je pense que c'était une bonne idée de préempter cet endroit, même si on revient un peu sur le passé en disant que l'un des anciens élus en a été à son origine. Je maintiens que c'était une bonne chose de le faire.

Cela a pris du temps. Cela ne vous convainc pas. Très bien. On ne brade rien. On tente d'accompagner et on s'engage dans une politique qui nous semble être la plus favorable au développement de la ville et à ce qu'attendent les Kremlinoïses dans les retours qu'ils nous font. Je m'arrête là.

Jean-François DELAGE, Maire

Deux mots très rapides. Je suis d'accord avec vous, madame Gestin, c'est toujours la même rengaine. Il y a sur la ville un certain nombre de fast-foods qui se sont installés dans des locaux que nous n'avons pas préemptés. Lorsque nous préemptons, cela prend plus de temps. Je regrette aussi de ne pas voir un fromager ou un traiteur italien. On n'en est pas arrivé là encore malheureusement. C'est bien dommage, mais on y arrivera. Alors, soit on laisse faire et on aura encore plus de fast-foods, soit on intervient et on essaie de travailler. Cela veut dire préempter des fonds qui se vendent. À nous de bosser pour que l'on réussisse petit à petit à remonter et à redonner de la qualité à ce commerce. Mais je dis bien petit à petit, parce qu'on n'y arrivera pas en claquant des doigts. Vous pouvez toujours le faire croire, qu'on travaille mal, qu'on ne fout rien, que ça ne va pas. On n'y arrivera pas en claquant des doigts. Je vous remercie aussi pour toutes ces interventions culinaires. C'est toujours intéressant de savoir qui aime les pâtes, les patates, qui ne les aime pas et autres. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je ne peux que constater que la politique en matière de commerce de la majorité se caractérise par une forme d'impuissance, d'inconscience et, parfois même, d'incompétence. Quel dommage. Quel gâchis. Voter pour votre proposition reviendrait à soutenir le projet que vous nous présentez. Cela ne nous est pas possible. Voter contre, ce serait refuser d'essayer de stopper l'hémorragie financière que cette décision a engendrée. Nous ne ferons ni l'un ni l'autre. Nous nous abstiendrons.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

À un moment, il faudrait arrêter de dire des contre-vérités, de dire n'importe quoi sur des personnes et de les viser. À un moment, il faudrait dire la vérité et ne pas dire que j'étais à l'initiation de cette préemption. Je ne peux être à l'initiation de cette préemption...

Jean-François DELAGE, Maire

Est-ce, monsieur Khiar, une explication de vote ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je vais y venir. Je ne peux pas être à l'initiative de la préemption et devoir...

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Khiar, cela s'appelle une intervention, ce que vous êtes en train de faire. Vous répondez à des choses sur lesquelles vous n'avez plus à répondre.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je voudrais m'exprimer sur les contre-vérités que le groupe de majorité est en train de dire. Nous voterons évidemment en nous abstenant.

Jean-François DELAGE, Maire

Je suis désolé. J'aimerais maintenant que vous nous fassiez maintenant une vraie explication de vote. Vous êtes en train d'intervenir et de répondre à des interventions précédentes.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je viens de le dire, monsieur le Maire, et vous n'écoutez pas.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai entendu. Je vous remercie. Explication de vote, monsieur Khiair.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

J'avais quand même un droit de réponse. Donc explication de vote : nous nous abstenons à cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Abstention : 13 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAINOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-045. SAISINE DU SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE POUR L'ACQUISITION DE TROIS LOCAUX COMMERCIAUX DANS LA GALERIE GRAND SUD

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

La commune du Kremlin-Bicêtre est membre du Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) depuis 1997. La commune a souhaité faire appel au SAF 94 pour l'accompagner dans des opérations de portage foncier afin d'engager un projet global de revitalisation de son commerce. Le Conseil municipal du 13 avril 2023 a autorisé M. le Maire à signer deux conventions d'action foncière avec le SAF 94 : l'une pour l'acquisition de locaux du centre-ville et l'autre pour la Galerie Grand Sud. Cette deuxième convention a donc été passée pour un montant maximum de 5 M€ et pour une durée de portage de 12 ans à compter de la première préemption. Différentes rencontres engagées fin 2023 avec les propriétaires des trois locaux stratégiques situés à l'entrée de la Galerie, avenue de Fontainebleau, ont permis d'aboutir à une proposition d'acquisition amiable par le SAF au prix de 550 K€. Il s'agit des lots 103, 105, 174, 175, 106, 176 et 177 de la copropriété, parcelle cadastrée D172, dont la surface totale est de 159 m². Il est aujourd'hui ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser le SAF à acquérir ces 7 lots de copropriété de la Galerie Grand Sud, d'approuver la convention de portage foncier et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Madame Gestin, il y a plusieurs mois, nous avons demandé le projet et tous les documents de stratégie de requalification commerciale de la SEMAEST qui a agi en tant que partenaire de la Ville. Ces éléments ne nous ont pas été transmis. Je réitère la demande ce soir. Ces éléments sont importants pour nous car ils nous permettront de nous positionner sur une délibération comme celle que vous nous présentez ce soir. En effet, avant d'envisager de nouvelles acquisitions commerciales par la SAF, il faudrait nous présenter le projet global de sécurisation et de requalification de la Galerie Grand Sud. En l'état, il apparaît complexe de comprendre votre stratégie, surtout quand on voit les exemples que vous nous donnez en matière de préemption commerciale. Ces acquisitions foncières doivent donner lieu à un projet commercial ou d'occupation. Mais, si nous n'avons pas vos orientations, comment voulez-vous que l'on vote et que l'on se positionne ce soir ? D'autant plus qu'il paraîtrait aussi que deux lots sont occupés actuellement, parmi les lots que vous avez cités. Est-ce le cas ? Et qu'est-ce qu'il en sera après acquisition foncière ? En l'état, je pense que tout le monde comprendra et est d'accord sur le fait de dire qu'aucun commerçant ne viendra s'installer dans cette galerie problématique. Lancer ces acquisitions avant d'acter un projet va représenter un nouveau risque de portage, cette fois-ci de longue durée et donc très coûteux, mine de rien pour la Ville (550 K€ en l'occurrence) avec une rémunération de la SAF 94 à hauteur de 4 %, ainsi qu'un remboursement par la Ville des taxes locales que devra acquitter la SAF.

Aussi j'aurai une autre question dans ce cas précis de portage foncier.

Peut-être que M. Raymond pourra répondre aussi. Pourquoi faire intervenir la SAF 94 qui se rémunère à hauteur de 4 % alors que l'EPFIF est financé par des fonds publics nationaux et accompagne, dans le cas d'acquisitions foncières commerciales, les collectivités ?

Aussi, parce que cela concerne la Galerie Grand Sud, je tiens à rappeler que les commerces de cette galerie ne respectent pas l'arrêté de fermeture de 23 heures à 7 heures du matin. Certains sont ouverts jusqu'à 4 heures du matin. Les rondes policières jusqu'à 22 heures ne permettront en aucun de faire respecter ces désordres dont les résidents se plaignent constamment. Pour pouvoir voter favorablement ce soir, nous avons besoin de la stratégie et de l'étude de la SEMAEST, de vos orientations définitives sur le devenir de la Galerie, le projet, ainsi que d'une réponse concernant le choix de la SAF plutôt que de l'EPFIF. Sans ces éléments, nous serons contraints de nous abstenir.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Pour éclairer ce dossier, le centre commercial Grand Sud est un des points noirs de la ville. Aujourd'hui, on agit sur un effet d'aubaine par rapport à des cessions qui ont lieu. On doit donc agir et on a obligation d'agir dans ces cas-là. Alors pourquoi le SAF ? Parce que c'est le seul qui a la qualification pour agir sur les commerces. L'Établissement public foncier d'Île-de-France n'agit que sur le logement. C'est dans leurs statuts. Il a donc été imaginé par le président du Département du Val-de-Marne il y a des années cet instrument très particulier qui est orienté vers les acquisitions foncières de murs de commerces. C'est la grande différence avec l'EPFIF qui ne pourra jamais répondre à notre demande.

Sur le prix de 550 K€, la Ville ne participera qu'à hauteur de 10 %, le reste étant à charge du SAF. Le SAF a une dizaine d'années pour réactiver la commercialisation de ce local. C'est très intéressant pour la Ville parce que la Ville ne porte pas ce projet et le projet financier. C'est un acteur autre qui nous accompagne durant une période assez longue, ce qui nous permettra d'établir un vrai projet que nous n'avons pas aujourd'hui. En effet, on répond sur un effet d'aubaine. On a un projet global de réaménagement, mais on n'a pas à travailler dans le détail parce que le détail ne pourra venir qu'après avoir acquis suffisamment de lots dans ce centre commercial qui est en détresse totale aujourd'hui. J'espère que ces quelques éléments d'éclaircissement vont vous convaincre de voter en faveur de cette délibération.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Malheureusement, monsieur Raymond, cela ne me convainc pas. Tout cela est sourcé. C'est sur le site internet de l'EPFIF. Il y a un rapport du Sénat sur ces questions. Un tiers des engagements de l'EPFIF porte sur le développement économique (bureaux, locaux d'activité, commerces). L'EPFIF articule son action avec les nouveaux véhicules investisseurs de la sphère publique créés à l'échelon communal, foncières commerces intercommunales voire régionales, pour favoriser le maintien du commerce, de l'artisanat et de l'industrie dans les petites villes (action cœur de Ville, ville de demain, politique régionale de soutien aux commerces en zones rurales comme en rez-de-chaussée des immeubles de la zone dense). On peut donc éviter les 4 %. D'accord, j'ai compris l'effet d'aubaine. Il y a une opportunité, il faut la saisir. Par contre, je ne suis pas convaincu sur l'outil. Je pense que l'on a intérêt à passer par l'EPFIF. Et je ne suis pas convaincu sur le fait de ne pas soumettre, au moins pour avis, au Conseil municipal les grandes lignes du projet de la SEMAEST. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons, quand bien même nous sommes pour les acquisitions foncières, mais parce qu'on n'a pas tous les éléments. J'ai été assez explicite sur tout cela. Vous voyez, monsieur Edet, nous sommes sérieux dans notre travail. On recherche des informations. Ce n'est pas n'importe quoi.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je ne voudrais pas faire un ping-pong avec vous. L'EPFIF est un établissement que je connais depuis sa création et avec lequel je travaille régulièrement à titre professionnel. La constance a toujours été de refuser de travailler sur les commerces. Ils peuvent travailler dans le cadre d'opérations globales (ZAC ou autres). Ils peuvent travailler sur des immeubles entiers en reprise avec, en pied d'immeuble, des commerces. Auquel cas ils achètent les murs des commerces. Mais, en aucune façon, ils ne peuvent agir sur des commerces comme Grand Sud. C'est leur politique. C'est ce qu'on a demandé quand on est arrivé en 2020. Dans la convention que nous avons avec l'EPFIF, il n'y a pas de points particuliers développés sur le commerce parce qu'ils ne peuvent pas s'engager sur le commerce. Je vous invite à relire cette convention avec l'EPFIF, adaptée à notre territoire. Il se peut qu'il y ait une modification et une évolution dans la politique et dans les statuts de l'EPFIF compte tenu de la problématique générale sur la région pour les commerces.

Je m'étonne que vous ne soyez pas un ardent partisan du SAF. Je rappelle que c'est un outil du Département défendu par le nouveau Président du Département qui est très proche de votre couleur politique.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

M. Raymond a répondu par rapport aux missions de l'EPFIF et à la convention qui a été signée avec l'EPFIF par la Ville. Par ailleurs, via la Métropole du Grand Paris (MGP), nous avons bénéficié d'une subvention à hauteur de 500 K€ pour la politique commerciale dans des zones définies, dont la Galerie Grand Sud fait largement partie. C'est aussi un levier financier qui n'est pas inintéressant.

Par ailleurs, vous évoquez le fait que le projet de l'ex-SEMAEST, qui s'appelle aujourd'hui Paris Commerces, ne vous a pas été présenté. Effectivement, le projet n'est pas abouti. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. Raymond. Néanmoins, les grandes lignes du projet ont été présentées en Conseil de quartier à la population il y a un an et demi, si mes souvenirs sont bons.

À cette occasion, un certain nombre d'échanges ont eu lieu avec les habitants et les Kremlinois présents. Le projet global a été présenté. Je ne vais pas le présenter ici. La grande idée est de procéder, sinon à un désenclavement, ce qui n'est pas vraiment possible, en tout cas à l'ouverture de cette galerie avec une espèce de travée qui pourrait la traverser et permettre l'installation de différentes activités avec davantage de visibilité. Ce projet a été présenté à la copropriété. La copropriété, qui était aussi présente au Conseil de quartier, y semblait tout à fait favorable. On pourra vous renvoyer le PowerPoint qui a été présenté en Conseil de quartier. Peut-être ne vous absteniez-vous pas.

Jean-François DELAGE, Maire

En la matière, suffisamment d'informations ont été données sur cette saisine du SAF qui va permettre d'avancer dans la réorganisation de cette galerie. Le SAF va venir en aide. C'est absolument nécessaire. Sinon, nous ne pourrions pas seuls y parvenir au niveau de la Ville. Comme le disait Mme Gestin, un certain nombre de choses suffisamment précises ont d'ores et déjà été présentées aux copropriétaires et en Conseils de quartier. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Nous partageons l'idée d'avoir une action pour maîtriser le commerce, mais outre les éléments apportés par M. Zincioglu, nous considérons que cette proposition fait courir à la Ville des risques financiers importants au regard de la structure du budget actuel. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le futur et dans ce contexte, nous allons nous abstenir.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nous ne sommes pas convaincus sur le choix de la SAF 94. Le groupe et moi-même, nous ne sommes pas des ardents partisans de la SAF 94, comme vous le soulignez, monsieur Raymond. Nous sommes plutôt des ardents partisans de la bonne gestion financière de la Ville. Il s'agit d'éviter 4 % d'intérêts pour la rémunération de la SAF 94. Les choses changent et les temps changent, monsieur Raymond. L'EPFIF évolue. Ce n'est pas l'EPFIF que vous connaissiez auparavant. L'EPFIF propose aujourd'hui aux villes de les accompagner dans les acquisitions foncières commerciales. Au vu de ces éléments et de l'absence de transmission d'éléments des grandes lignes du projet de la SEMAEST – certes, il y a le Conseil de quartier, mais vous devez nous présenter les choses en Conseil municipal, ce que vous n'avez pas fait –, nous nous abstenons.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets cette délibération aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Abstention : 13 (M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-046. ASSEMBLÉE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SCIC KREMLIN-BICÊTRE HABITAT COOPÉRATIVE HLM

Jean-François DELAGE, Maire

Sur cette délibération, je vous informe que Mme Museux et moi-même, nous ne prendrons pas part au vote. Je me déporte de cette délibération. Je passe donc la présidence de la séance au 1^{er} Adjoint, M. Raymond.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Pour les besoins de ce vote, je pense qu'on peut procéder à main levée comme la dernière fois. Nous avons déjà vu cette délibération. Je mettrai aux voix si, oui ou non, on fait ce vote à main levée ou à bulletin secret.

Le 1^{er} janvier 2024, SCIC Habitat a été doté de 1 960 logements. Les statuts ont évolué ou doivent évoluer. Lors d'un Conseil municipal, on avait proposé 7 personnes représentant la collectivité. Concernant la SCIC Habitat, il est demandé de donner le nom d'un représentant permanent parmi ces 7 personnes qui ont été déjà désignées. Nous proposons aujourd'hui M. Hervé Morizet comme administrateur représentant permanent de la Ville au sein du Conseil d'administration de SCIC KBH Coopérative HLM. Il est demandé ensuite d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Si vous le souhaitez, on va, dans un premier temps, passer au vote pour savoir si on fait un vote à main levée ou à bulletin secret. Je demanderai ensuite s'il y a des interventions sur cette délibération.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je pense, monsieur Raymond, que l'on peut commencer par des interventions. Cela paraît être la logique des choses.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Vous pouvez commencer par les interventions. La fois dernière, on avait commencé par le vote pour savoir si on votait à main levée ou à bulletin secret.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je reviens effectivement sur la manière dont vous abordez la gouvernance de la SCIC. Je rappelle que, lorsque c'était l'Office HLM, l'opposition était représentée au Conseil d'administration. À ce titre, je présente ma candidature pour être le représentant permanent de la Ville au Conseil d'administration de la SCIC. Par conséquent, le vote devra départager ma candidature et celle que vous proposez.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous nous rappelons tous votre intervention lors de la séance du 15 février 2024. La Ville a toujours historiquement ouvert son Conseil d'administration, KB Habitat, OPH KB, à l'opposition. Vous ne continuez pas cela. Vous n'offrez aucune possibilité de débat contradictoire, d'opposition importante lors de vos prises de décision relatives à la gestion du logement du parc social kremlinien. Ce n'est pas un simple petit sujet que l'on doit mettre de côté, comme toutes les positions que vous avez jusqu'à présent. C'est un point crucial pour notre démocratie locale : la non-représentation de l'opposition au sein du Conseil d'administration de Kremlin-Bicêtre Habitat. Ce refus est symptomatique d'un dysfonctionnement démocratique profond et soulève des questions fondamentales sur la transparence et l'équité de votre gestion municipale. Un régime démocratique se mesure à la capacité des citoyens à influencer leur destin politique. L'opposition joue un rôle indispensable dans ce processus – monsieur Édet, vous aviez raison de le rappeler tout à l'heure –, encore plus au Kremlin-Bicêtre lorsque la majorité a face à elle environ 66 %, voire plus, des votants inscrits de 2020. La présence et la reconnaissance de ces oppositions dans notre Ville sont encore plus importantes au sein des institutions telles que KB Habitat pour représenter l'ensemble du corps social, y compris ceux qui ne sont pas en accord avec vous, maintenir un contre-pouvoir essentiel vous obligeant à négocier et à faire des compromis, et proposer une alternative politique crédible qui puisse garantir une diversité de perspectives et d'idées. Monsieur Raymond, on ne va tout de même pas vous rappeler l'évolution de la place de l'opposition en France dans notre système politique pour témoigner de son importance croissante. Malheureusement, ici, au Kremlin-Bicêtre, cette évolution semble être ignorée. Vous refusez d'intégrer l'opposition au Conseil d'administration de Kremlin-Bicêtre Habitat. Vous privez une partie significative de nos concitoyens de leurs droits à être représentés. Ce comportement va à l'encontre des principes démocratiques de transparence et de justice et reflète une volonté de gouverner sans débat, sans contestation, sans alternative, une attitude qui est non seulement contraire à l'esprit démocratique mais aussi dangereuse pour la cohésion sociale de notre commune.

Nous vous demandons donc de nouveau ce soir de reconsidérer cette décision et de permettre à l'opposition de jouer pleinement son rôle. Il est essentiel que nous soyons inclus dans le Conseil d'administration de Kremlin-Bicêtre Habitat pour que nous puissions apporter notre contribution, surveiller la gestion du logement social kremlinien et proposer éventuellement des solutions alternatives. Ce n'est pas seulement une question de justice pour l'opposition, mais de respect pour tous les citoyens du Kremlin-Bicêtre qui ont le droit d'être représentés de manière équitable. À mon sens ce n'est qu'ainsi que nous pouvons garantir une gestion transparente, équilibrée et véritablement représentative des intérêts de tous les locataires kreliniens du parc social. Je suis plutôt d'avis de suivre la proposition de M. Banbuck. Nous proposons aussi éventuellement une candidature de notre groupe ce soir. Je vous remercie de votre attention.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé de la voirie, du stationnement et de la propreté urbaine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

C'est intéressant de voir La République en Marche ou l'ex-République en Marche et de voir aussi l'ancienne direction au niveau de l'ancienne majorité, qui ont tout fait – je dis bien tout fait, monsieur Banbuck, avec votre ancienne majorité – pour se débarrasser et brader les 1 964 logements du Kremlin-Bicêtre. Notre pari est gagné. Aujourd'hui, on ne fait pas partie d'Opaly et encore moins de Valdevy. Je parle en face aux habitants du Kremlin-Bicêtre, tous ceux qui habitent dans le logement social : vous avez gagné. Vous nous avez fait confiance et vous avez gagné. On s'est débarrassé du système qui avait été imposé par La République en Marche et par le gouvernement sur les 10 000 logements. Maintenant, on entend les messieurs de l'opposition, qui faisaient tout pour se débarrasser de ces logements, vouloir aujourd'hui participer au fonctionnement de ces logements. Non, mais quand même, un petit peu de retenue. Les gens vous regardent. Quel est votre projet ? Je ne comprends pas. C'est intégrer quelque chose qui ne vous plaisait pas, et pour lequel vous avez tout fait pour vous en débarrasser, pour recommencer une nouvelle machine peut-être de démantèlement ? Je ne vous fais pas confiance. Je vous le dis en face.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

À titre de rappel, cela a déjà été évoqué, mais, à date, M. Traoré et Mme Azzoug sont toujours sur le Kbis de la société. Il faudrait donc qu'ils se déportent des votes qui vont avoir lieu sur cette question.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier

Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)

Sans commentaire sur la dernière intervention.

Je dois avouer que, comme mon collègue, M. Sidi Chiakh, je me pose la question. On est dans un fonctionnement un peu schizophrénique, même kafkaïen. Je ne comprends pas. Vous demandez aujourd'hui à est intégrés dans l'instance de KBH alors que vous étiez vous-mêmes à l'époque contre la constitution de cette Coop. Il faut m'expliquer la logique, à moins de vouloir réellement être constructif, alors que vous avez prouvé lors des dernières interventions sur le sujet que ce n'était pas forcément votre volonté politique. On a répondu à votre attente en vous faisant l'économie de cette gestion. Nous serons capables de répondre aux attentes des habitants, comme c'est le cas depuis le 1^{er} janvier. Merci toutefois de vous en soucier. Il eût été peut-être plus intelligent et constructif de le faire au démarrage de cette Coop.

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous rejoins, monsieur Zinciroglu, dans vos propos. Je partage cet avis que la place de l'opposition est importante et, notamment sur le fait que vous avez évoqué, que vous représentez un certain nombre d'habitants qui doivent avoir leurs paroles au sein de toutes les instances. Cela ne s'adresse pas à votre groupe, mais je pense particulièrement aux milliers d'habitants qui ont fait confiance à un groupe politique, ici présent, qui les a représentés par des chaises vides pendant de longs mois et qui, aujourd'hui, demande des pouvoirs de représentation dans certaines instances. Quelle garantie avons-nous de ne pas retrouver le même cirque, le même triste théâtre auquel nous avons assisté pendant des mois ? Je ne parle pas de cette garantie pour moi-même, mais pour les gens qui vous ont fait confiance. Je rejoins les propos de souci de cohérence évoqué par mes deux collègues.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Il ne faut pas tenter de déplacer le débat. La question n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre la Coop. Ce débat est derrière nous. Vous l'avez tranché dans un sens qui ne me convient pas. Ce n'est pas une surprise. Je voudrais simplement dire que M. Chiakh a commis une petite contre-vérité dans son intervention. Il dit que l'on s'est débarrassé des 10 000 logements, etc. Ce n'est pas vrai. Pour faire ce montage, pour faire cette coopérative, il a fallu inventer le montage de l'adossé au groupe Logial-Arcade Vyv. Arcade Vyv, c'est 170 000 logements. Il ne faut pas me dire que la SCIC KB Habitat est totalement indépendante. J'ajoute que l'accusation de bradage me fait sourire. Cela doit en faire sourire d'autres autour de cette table. Si l'OPHLM KB Habitat a été dans Opaly, puis Valdevy, c'est parce que d'autres communes voisines ont construit le projet de cette fusion. Les orientations politiques de ces communes ne me semblent pas éloignées des vôtres. Rouvrir cette polémique n'est pas très constructif. La seule question qui se pose ce soir, c'est de savoir si, au nom de la transparence, vous, la majorité, vous verrouillez ou vous acceptez qu'il y ait une représentation, qui est loin d'être la majorité, mais un poste d'observation, comme c'était fait auparavant. D'ailleurs, dans le Conseil d'administration d'Opaly, toutes les forces étaient présentes. C'est le sujet.

M. Delage ne prend pas part au débat. Tant pis. Il vient d'être élu au Comité d'animation de l'association dont j'ai oublié le nom, mais à laquelle la Ville a adhéré et qui se fait le chantre d'une démocratie inventive et innovante. Je m'étonne qu'il puisse soutenir un tel verrouillage de la part de sa majorité. On verra bien ce que vous déciderez. Je persiste à penser qu'en vous enfonçant dans cette voie, eh bien, vous manifestez simplement un esprit à la fois de revanche assez petit et surtout une volonté de ne pas associer l'ensemble du Conseil municipal à la gestion de l'instrument du logement social que vous avez décidé d'instituer.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je peux donner quelques éléments de réponse quand même. Nous choisissons une personne qui va représenter la Ville comme représentant permanent par rapport au choix qui a été fait le 15 février dernier. Nous avons retenu 7 personnes la dernière fois. Le Conseil d'administration de KBH nous demande, parmi ces 7 personnes, de bien vouloir donner un nom préférentiel. C'est le nom que nous donnons aujourd'hui parmi la liste que je peux vous rappeler. Les 7 personnes désignées étaient : Jean-François Delage, Christine Museux, Denise Lefèvre, Jean-Claude Bracq, Enrica Sartory, Thérèse Lutaud et Hervé Morizet. C'est ce dernier que nous retenons et que nous souhaitons désigner par le vote d'aujourd'hui. On ne peut pas juridiquement et mécaniquement répondre à vos demandes. L'explication a été donnée la fois dernière. La réponse est non en ce qui concerne votre proposition et votre nom sur cette liste. Il en est de même pour M. Zinciroglu et son groupe qui ne peuvent pas proposer un nom qui n'a pas été retenu le 15 février dernier.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

C'est faux, monsieur Raymond. Cette délibération de février n'est même pas visée dans celle-ci. Vous ne pouvez pas nous opposer ce choix.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Cela a été transmis déjà au Conseil d'administration de la SCIC Habitat. SCIC Habitat nous demande aujourd'hui de désigner un élu parmi les 7 personnes que nous avons désignées le 15 février. Aujourd'hui, je suis désolé, mais on ne peut pas répondre à votre demande. Pour le Kbis, je réponds la même chose. Ce n'est pas une erreur de plume, puisque vous êtes juriste.

On a peut-être une défaillance d'ordre administratif, mais, aujourd'hui, les choses sont actées en Conseil d'administration, côté SCIC Habitat. C'est acté de notre côté.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous ne pouvez pas nous opposer ces arguments.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je ne vois pas pourquoi il y aurait autre chose à dire là-dessus. Cela a été déjà expliqué par le Maire tout à l'heure.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous avez fait le choix d'une société de droit privé. Vous devez vous conformer au Code de commerce. C'est tout.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je ne reviendrai pas là-dessus. Si vous avez constaté une défaillance, attaquez au niveau juridique, mais l'affaire est classée en Conseil municipal. Je mets aux voix le vote à main levée. Qui est pour le vote à bulletin secret ?

Résultat du vote (vote à bulletin secret)

Votants : 34

Pour : 0

Contre : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Absente : Mme ALESSANDRINI

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Nous passons donc au vote à main levée pour la désignation de M. Hervé Morizet en tant que représentant permanent à SCIC Habitat.

Résultat du vote (désignation de M. Hervé Morizet)

Votants : 34

Pour : 19 (Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Corinne COURDY, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE),

Contre : 5 (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU)

Ne prend pas part au vote : 10 (Jean-François DELAGE, Christine MUSEUX, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je rends la présidence à M. le Maire.

Jean-François DELAGE, Maire

Chers collègues, je vous propose une suspension de séance d'une dizaine de minutes.

De 23 heures 16 à 23 heures 31 : suspension de séance.

N° 2024-047. SANTÉ – ADHÉSION DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE AU RÉSEAU DES « VILLES AMBASSADRICES DU DON D'ORGANES »

Jean-François DELAGE, Maire

En l'absence de M. Hassin qui a donné pouvoir, je vais présenter cette délibération. Aujourd'hui, l'écart se creuse entre le nombre de malades en attente de greffes et le nombre de greffes réalisées. Le manque de greffons conduit en effet chaque année à plus de 1 000 décès en France.

Le Kremlin-Bicêtre, par l'action des équipes de l'hôpital de Bicêtre, de l'AP-HP, sur le territoire communal, participe activement aux prélèvements et ainsi à sauver la vie de centaines de personnes chaque année dans toute la France. Depuis 2020, pendant la crise sanitaire et au-delà, la municipalité a engagé un programme ambitieux de prévention et de sensibilisation en matière de santé publique. Faire de notre ville une ville ambassadrice du don d'organes fait pleinement partie de cette volonté et contribue à la visibilité locale et nationale de cette cause. Devenir ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national qui permet de sauver des milliers de vies chaque année en France. Compte tenu des enjeux et des liens forts entre notre Ville et la médecine, des liens forts également entre notre Ville et l'hôpital Bicêtre, et suite à la sollicitation du collectif Greffe Plus, il est proposé de faire adhérer la Ville du Kremlin-Bicêtre au réseau des villes ambassadrice du don d'organes. Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-048. SPORTS – ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES – EXERCICE 2024

Julie DEFRANCE, Conseillère Municipale déléguée aux sports, équipements et rayonnement sportifs (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames, messieurs, Kremlinoises, Kremlinois, dans le cadre des conventions d'objectifs et de fonctionnement établies entre la Ville et les clubs sportifs que sont le CSAKB, l'USKB, le KB Futsal et Citoyenneté active, le Conseil municipal du 14 décembre 2023 a voté l'attribution de 70 % des subventions annuelles octroyées auxdits clubs. Le Conseil municipal du 30 mai 2024 propose ce soir l'attribution à chacun de ces clubs des 30 % restants, à savoir, pour le CSAKB, 80 250 euros ; pour l'USKB, 17 550 euros ; pour le KB Futsal, 18 525 euros. Je vous remercie de noter que l'association Citoyenneté active a déjà perçu la totalité de sa subvention lors du Conseil municipal du 14 décembre 2023.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-049. CULTURE – ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIOÉDUCATIVES (ADASE) - EXERCICE 2024

Anissa AZZOU, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe des Élus Socialistes)

Chères Kremlinoises, chers Kremlinois, chers collègues, mesdames, messieurs, cette délibération va dans la continuité des délibérations précédentes précisant la deuxième partie de l'attribution de subventions à l'association ADASE. Il s'agit, à date, de leur attribuer 30 % du montant total de la subvention qui, je le rappelle, s'élève à 61 250 euros. À ce jour, nous votons les 30 %, soit 18 375 euros.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-050. RESSOURCES HUMAINES – ATTRIBUTIONS DES VÉHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Cette délibération a déjà été présentée. Il s'agit d'une nouvelle délibération à la suite de remarques de l'opposition qui étaient fondées. L'administration a regardé de nouveau le CGCT. Il fallait recadrer cette délibération pour l'attribution de deux véhicules : l'un de fonction au Directeur général des services et une voiture de service pour M. le Maire.

Je passe rapidement sur cette délibération qui propose donc de retirer la précédente délibération (article 1), d'attribuer par nécessité absolue de service un véhicule de fonction au Directeur général des services pour un usage professionnel et pour l'exercice des missions relevant de ses fonctions et pour un usage privé. Cette attribution fait l'objet d'un arrêté signé de M. le Maire. Le véhicule qui serait attribué est une Renault Clio, acheté il y a 3 ou 4 ans, d'une puissance fiscale de 5 chevaux. L'article 3 propose la prise en charge par la collectivité pour l'usage professionnel des dépenses liées à l'usage et à l'entretien de ce véhicule de fonction, notamment le carburant, la révision, les réparations, le lavage, le stationnement, les péages et l'assurance du véhicule.

L'article 4 indique la prise en charge par la collectivité pour l'usage privé des dépenses liées aux frais d'entretien, d'assurance et de révision. Les autres frais engendrés par un usage privé, notamment le carburant, sont à la charge de l'attributaire.

L'article 5 indique que l'utilisation du véhicule à titre privé est autorisée dans les limites suivantes :

- périmètre de circulation : territoire français,
- horaires et jours d'utilisation : 24 heures sur 24, du lundi au dimanche,
- restitution du véhicule si plus de 21 jours d'absence consécutifs.

L'article 6 indique que cette attribution constitue un avantage en nature pour les usages privés, en dehors des seuls besoins du service, et donne lieu à la déclaration d'un avantage en nature soumis à cotisations, contributions et impôts.

L'article 7 indique que l'attribution du véhicule de fonction prendra fin au moment où le Directeur général des services cessera d'occuper ses fonctions.

L'article 8 indique qu'un véhicule de service est attribué à M. le Maire et que son remisage au domicile personnel de M. le Maire est autorisé.

L'article 9 fixe la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service, par arrêté de M. le Maire :

- le Directeur des services techniques et adjoint : attribution d'un véhicule de service et remisage à domicile possible,
- le Directeur général adjoint des services et adjoint : conditions identiques,
- le Directeur de la Police municipale de proximité : conditions identiques,
- le responsable du Service garage-logistique : conditions identiques,
- agent chargé d'une astreinte : conditions identiques.

L'article 10 indique l'autorisation de l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour les emplois mentionnés aux articles 8 et 9 pour une durée d'un an.

L'article 11 précise que l'autorisation d'attribution de véhicules de service avec remisage à domicile prévue pour M. le Maire et les emplois mentionnés l'article 9 devra être renouvelée annuellement par délibération du Conseil municipal.

L'article 12 indique que, concernant les véhicules de service avec remisage à domicile, l'usage privatif du véhicule est strictement interdit. En dehors d'un remisage au domicile personnel de l'agent, ce dernier s'engage à remiser le véhicule sur un emplacement de stationnement autorisé, à fermer à clé le véhicule, ainsi qu'à dissimuler tout objet contenu dans le véhicule susceptible d'attirer l'attention. Les agents bénéficiaires d'un véhicule de service ne sont pas autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour des raisons professionnelles qui donne droit à des remboursements d'indemnités kilométriques, sauf cas exceptionnels (indisponibilité du véhicule de service, par exemple) et sur autorisation de l'autorité territoriale avec un ordre de mission préalablement établi par l'autorité territoriale.

L'article 13 indique que ces dépenses sont imputées sur le budget communal.

L'article 14 permet d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Je vous propose d'adopter cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire et chers collègues, j'observe que cette délibération présente une novation par rapport à la précédente.

Cette novation résulte des articles 9 et suivants qui visent d'autres emplois que ceux que l'on avait vus dans la délibération initiale. J'avoue que, pour une fois, je vais être d'accord avec M. Chiakh. Il a fait une remarque judicieuse tout à l'heure sur la taille de la Ville en disant que l'on pouvait se promener à trottinette. Cette remarque fort pertinente m'amène à considérer et à vous demander pourquoi il y aurait nécessité d'attribuer des véhicules de service qui, par définition, sont attachés à une fonction ou à un responsable qui en a normalement l'usage exclusif. Or les emplois visés, me semble-t-il, ne nécessitent pas des déplacements permanents. S'il faut parfois aller à l'extérieur de la ville, eh bien, comme vous l'avez rappelé dans la présentation, il y a une quarantaine de véhicules. Il y en a donc au moins un qui est disponible. Au-delà de cela, ce qui m'ennuie dans cette proposition de délibération, c'est qu'il y a une ambiguïté qui n'est pas levée dans la rédaction. Il s'agit de savoir si ces attributions sont susceptibles d'engendrer des dépenses supplémentaires, c'est-à-dire par l'achat ou la location de véhicules en plus de ceux qui existent, ou pas. Ou bien il y a des dépenses supplémentaires, ce qui serait quand même fâcheux ; ou bien, s'il n'y en a pas, c'est que l'on va prélever jusqu'à 5 véhicules sur le parc existant, ce qui va priver les services utilisateurs aujourd'hui d'un outil de travail. J'aimerais avoir des clarifications sur ces différents aspects.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

En séance du 15 février 2024, la délibération 2024-020 prévoyait d'attribuer un véhicule de fonction au Directeur général des services et au Maire. Notre groupe était intervenu sur la notion de véhicule de service et de fonction en étayant des propos sur le plan légal. Vous n'aviez pas répondu à la question et vous vous étiez contenté d'expliquer que la voiture est une Citroën C4 pour vous, monsieur le Maire, et un Kangoo ancien pour le Directeur général des services.

Vous avez expliqué ensuite, en perdant un peu votre sang-froid, que vous avez besoin de temps en temps du véhicule, ce qui est très probablement vrai, je vous l'accorde. M. Ruggieri vous a repris, lors du Conseil municipal du 15 février 2024, en vous indiquant que ce n'était pas la question, mais qu'il s'agissait de se concentrer sur l'aspect légal de la délibération et de la décision que vous preniez en février. Je me souviens que vous vous êtes emporté en indiquant – et je vous cite – que nous nous opposons sur tout et n'importe quoi, que cela n'avait plus de sens et partait dans tous les sens. Monsieur le Maire, monsieur Delage, nous ne nous opposons pas sur tout et n'importe quoi et nous ne partons pas dans tous les sens. Au contraire, force est de constater ce soir que nous travaillons, nous passons du temps à vérifier vos rapports de délibération, vos décisions, même lorsqu'il s'agit d'attribution de véhicules.

Cela étant dit, ce soir, vous nous donnez raison et nous nous en réjouissons. La délibération du 15 février 2024 était bien illégale et, ce soir, vous la régularisez. Cette première partie sur le plan légal et juridique étant introduite, j'aimerais maintenant vous faire réagir sur la position que tient la majorité municipale en mettant à disposition un véhicule de fonction au Directeur général des services. Le Directeur général des services roule donc aux frais des contribuables kremlinois pour l'exercice de ses fonctions, mais il roule aussi aux frais des contribuables kremlinois pour son usage privé sur tout le territoire français avec une carte de carburant et de péage compris mis à disposition. C'est en tout cas l'avantage qui lui est attribué et décrit dans ce rapport.

Aussi, comme le précisait notre collègue, M. Banbuck, vous attribuez à trois directeurs et à vous-même un véhicule de service avec un remisage à domicile possible. Tout cela a été actualisé sur le plan juridique. C'est légal. Mais, sur le fond, politiquement, déontologiquement, au regard de la situation financière de la Ville que vous rappelez encore récemment dans vos positions (oui, « putain », madame Gestin), dans la presse locale, relatives au dossier de la MCVA et de l'ECAM. Cette décision est inquiétante. La Chambre régionale des comptes recommande à la Ville de maîtriser ses dépenses. Vous le recommandez vous-même dernièrement, monsieur Delage. Mais vous vous contredisez. Et au vu de la situation, il n'y a plus du tout de petites économies. Mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement, c'est supprimer les dépenses inutiles. Selon Anticor, un véhicule coûte à une collectivité entre 20 et 30 K€ par an. Quatre directeurs, parmi ceux qui sont indiqués dans ce rapport, pourraient s'en passer ; vous aussi, par posture politique, monsieur le Maire, par cohérence de propos. Vous avez des besoins en matière de déplacement. Tout le monde en a. Tous les élus en ont. J'en ai aussi. J'ai fait un choix contraignant, mais nécessaire pour mes enfants. Pour moi, ce n'est pas la trottinette, monsieur Chiakh, c'est le vélo à assistance électrique depuis environ un an, même si, je vous l'accorde, la météo est déplaisante et, même si, je vous l'accorde, les pistes cyclables ne sont pas complètes sur la ville. Mais c'est un choix, un renoncement.

On met exactement 20 minutes pour aller à pied de Benoît-Malon ou du stade des Esselières jusqu'à la porte d'Italie, 5 minutes en vélo, peut-être 4 minutes en trottinette, mais je laisserai le soin à M. Chiakh de nous le confirmer. Vous êtes aux affaires. Montrez l'exemple. Passez des paroles à l'acte. Faites honneur à l'écologie populaire et rendez service aux Kremlinois. Ne gaspillez pas inutilement l'argent public, l'argent des contribuables pour, ensuite, leur expliquer que c'est en raison de la situation financière que vous leur supprimerez, par exemple, la MCVA ou, pire encore, que vous n'arrivez pas à avoir une politique ambitieuse en matière de sécurité locale.

Une voiture de fonction ou de service est aujourd'hui perçue comme un privilège excessif. (S'il vous plaît, monsieur Traoré, vous qui nous appelez à la discipline, faites-en autant.) Une voiture de fonction ou de service, comme je le disais, est aujourd'hui perçue comme un privilège excessif dans une telle période d'instabilité financière et de rejet du politique.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Une simple réflexion. Il s'agit de la représentation quand même de la Ville du Kremlin. Quand le maire arrive en Préfecture à pied ou en vélo, je ne vois pas quel effet cela peut faire. Il n'a pas non plus de temps à perdre. C'est un gain de temps sur son agenda qui est très compliqué. Il est rendu public. Vous pourrez regarder le nombre de kilomètres faits dans la journée. Vous ne seriez pas déçu. C'est bien au-delà des capacités humaines, même si notre Maire est très jeune. Il ne pourrait pas assumer ces quantités de kilomètres que, monsieur Zinciroglu, vous proposez. Vous le faites pour des trajets personnels. Là, il s'agit de trajets professionnels.

Et vous touchez à la fonction même du Maire et de sa représentation. Je soutiens fortement cette idée de représentation digne du premier élu, du Maire de la commune, et je ne le vois pas circuler ni en vélo ni à pied pour aller vers des lieux comme la Préfecture ou, comme il y a quelque temps, des manifestations qui se trouvent de l'autre côté de Paris, sur des terrains de foot éloignés. Il y a une quantité d'obligations qui sont faites aux élus représentant la Ville et qui nécessitent, malgré tout, ces véhicules-là.

Je vous rappelle que le véhicule que le maire pourrait obtenir de cette façon-là est effectivement une C4. Le rapport Anticor que vous lisez tous les soirs n'est pas représentatif du tout de la situation réelle du Kremlin-Bicêtre. Cette voiture doit avoir plus de 15 ans. Elle roule toujours. Je suppose que vous avez circulé dans cette voiture, monsieur Banbuck, et qu'il s'agit de la voiture de l'ancien Maire. La succession d'occupations de cette voiture est très logique. Il n'y a pas de sujet sur cette voiture utilisée par le Maire.

Sur la deuxième voiture, j'avais insisté sur le fait qu'il ne s'agissait plus, comme cela a été dit le 15 février, d'un Kangoo, mais d'une Clio, c'est-à-dire la gamme supérieure du Kangoo peut-être. Cette Clio, qui a 3 ou 4 ans, a été achetée pour les besoins des services techniques. Il n'y a donc aucuns frais d'achat aujourd'hui de nouveaux véhicules. Ce sont des véhicules qui doivent servir soit à la fonction de DGS, soit à la fonction d'élus. Il s'agit de voitures de service, de voitures de fonction. Cela a été dit et remis en forme par les services et par l'administration. Aujourd'hui, la question juridique ne se pose plus. La question de représentation ne se pose pas non plus. Ces deux véhicules sont quand même la base des possibilités de circulation rapide dans un contexte général de circulation difficile en région parisienne où le maillage des transports en commun n'est pas totalement défini et moins rapide qu'en voiture.

Jean-François DELAGE, Maire

Un mot sur cette délibération. On s'est croisé, monsieur Zincioglu, un matin tôt, rue Séverine. Vous étiez à vélo, j'étais à pied. Dès que je le peux et que mes rendez-vous me le permettent, je vais à pied dans la ville. La voiture a une simple utilisation : pour sortir loin de la ville – j'ai parfois des rendez-vous loin effectivement – ou bien sur la ville quand mes rendez-vous sont vraiment trop rapprochés les uns des autres et qu'il me faut aller vite.

Cela étant, je vous ai entendu la dernière fois. J'ai fait vérifier. Vous aviez raison, c'est une voiture de service pour la fonction de Maire, et non une voiture de fonction. Si vous passez devant la Mairie, vous verrez qu'elle y est garée en permanence. Je ne la remise quasiment jamais à mon domicile. Je n'en ai, à vrai dire, pas besoin. Il y a des métros qui fonctionnent très bien. J'ai une trottinette électrique moi-même que je n'utilise plus beaucoup. Je préfère aller à pied – l'âge sans doute...

Bref, les postes pour lesquels les véhicules de service sont ouverts sont des postes d'astreinte. Or tous les agents de la Ville qui ont à faire des astreintes n'habitent pas forcément la ville. Il est normal qu'à certains moments de leurs activités et pour ces astreintes, ils puissent avoir un véhicule pour rentrer chez eux, revenir rapidement sur la ville en pleine nuit le cas échéant et si cela est nécessaire. Je ne vois vraiment pas où est la difficulté. Le véhicule de service affecté à la fonction de Maire doit être à peu près de 2008. Cela a été le véhicule de service de Jean-Luc Laurent, de Jean-Marc Nicolle, puis à nouveau de Jean-Luc Laurent. Vous voyez, on est loin de faire faire des dépenses somptuaires à la Ville. Pour vous répondre, monsieur Banbuck, non, ces véhicules ne seront pas remplacés. Aucun de ces véhicules ne sera remplacé à ce stade. En revanche, nous avons une politique petit à petit de remplacement des véhicules en véhicules hybrides ou électriques, quand cela est possible et quand les anciens véhicules arrivent à expiration ou sont obsolètes. Il faut des véhicules de toute façon dans une ville. Je ne vois pas comment les agents de la propreté urbaine iraient passer des balayeuses sans balayeuses ou n'auraient pas de véhicules afférents pour ramasser les corbeilles de la ville. Bref, il n'y a pas tellement de polémiques à faire sur ce sujet. Ensuite, arriver en Préfecture à vélo, en trottinette ou à pied, cela ne me gêne absolument pas. Le seul problème réside dans la complexité de nos agendas qui nécessitent un véhicule pour aller un petit peu plus vite d'un endroit à un autre. C'est l'utilisation que nous en avons. Elle n'est ni exagérée ni problématique au regard de la ville qui est la nôtre. Certes, notre ville n'est pas grande, mais elle compte 25 000 habitants, ce qui nécessite, dans un département extrêmement peuplé et extrêmement contraint, des déplacements relativement réguliers dans des réunions qui ne se passent pas toutes au Kremlin-Bicêtre. Y a-t-il des explications de vote sur cette délibération ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, vos explications sont assez abondantes. Je constate en effet avec plaisir que vous êtes revenu dans les clous du droit. Je ne suis pas à 100 % convaincu que l'ensemble des nécessités que vous avez évoquées soient vraiment impérieuses. Néanmoins, il y a des usages et nous connaissons effectivement les nécessités liées à l'exercice de certaines missions. Nous voterons pour.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets cette délibération aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 26 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER)

Contre : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Abstention : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

Cette délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-051. RESSOURCES HUMAINES – ADHÉSION AU CENTRE NATIONAL D’ACTION SOCIALE (CNAS)

Jean-François DELAGE, Maire

Le CNAS est une association à but non lucratif, créé le 28 juillet 1967, qui propose un large éventail de prestations à destination des agents publics. Cette offre a pour objectif, selon un principe de solidarité, de toujours mieux accompagner les personnels dans tous les moments de leur vie (aide, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, etc.). Le coût d'adhésion est de 212 euros par actif, ce qui représente, pour la Ville, un coût de 127 200 euros pour 600 agents à peu près par an. Les critères d'éligibilité des agents pour adhérer au CNAS sont d'être un agent travaillant dans une collectivité territoriale ou un établissement public qui adhère au CNAS et d'être en agent fonctionnaire ou non titulaire à condition d'être employé à temps plein ou à temps partiel. Il est proposé donc d'inscrire au CNAS les agents fonctionnaires et non titulaires en poste depuis plus de 6 mois. Ne seront donc pas éligibles les agents contractuels en renfort ou en remplacement de titulaires indisponibles, les stagiaires-école, les apprentis, les vacataires et les retraités. Le Conseil municipal est donc habilité à approuver l'adhésion de la Ville du Kremlin-Bicêtre au CNAS. Y a-t-il des interventions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais faire observer tout d'abord ce qui semble être une petite coquille. Le coût d'adhésion est, dans le rapport, affiché à 212 euros, mais, dans la Convention, il est de 217 euros. La face du monde n'est pas changée, mais ce ne serait pas plus mal de mettre ces éléments en cohérence.

Sur le fond, il y a une chose qui me gêne, monsieur le Maire. Les prestations que vous évoquez sont aujourd'hui de l'apanage du COS. Le COS n'est même pas mentionné. Il n'y a même pas son nom dans le rapport. Je n'ignore pas la situation actuelle du COS. Une subvention a été votée en décembre pour un montant à peu près équivalent de 121 112 euros, de mémoire. Je ne comprends pas comment on peut passer cette délibération sans traiter la question du COS. Cela me paraît complètement bancal. J'imagine, si je ne me trompe pas, qu'une quotité de la subvention a déjà dû être versée en 2024 puisqu'elle a été votée en décembre pour l'année, mais qu'elle a été versée par fraction. Comme il est prévu d'adhérer à compter du 1^{er} septembre, je souhaiterais que l'on ait une délibération qui traite de l'ensemble. Cela peut encore être fait au Conseil municipal de juin. Voilà ma proposition, monsieur le Maire.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, lors de la Commission, je vous ai posé des questions par rapport au COS. Il m'a été répondu que le CNAS se substitue au COS. Quels sont les motifs qui entraînent cette adhésion aujourd'hui alors qu'elle aurait pu être souscrite depuis plusieurs années ? Je vois une différence entre le COS et le CNAS qui avoisine les 6 000 euros entre la subvention de 2023 (121 112 euros en 2024). Cela fait une différence de 6 000 euros. Quels sont les motifs qui entraînent cette adhésion aujourd'hui, alors qu'elle aurait pu être souscrite depuis plusieurs années ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Dans le fond, nous n'avons pas d'opposition pour que la Ville adhère au CNAS. Cependant, comme le précisait nos collègues, Mme Chiboub et M. Banbuck, nous manquons cruellement d'éléments budgétaires et financiers sur l'avenir du Comité des œuvres sociales pour lequel votre majorité nous a soumis plusieurs décisions et délibérations en Conseil municipal : le renouvellement d'une convention d'objectifs en 2020 et des subventions qui ont été votées. Pour autant, nous n'avons aucune information sur le COS dans ce rapport.

Nous avons besoin d'avoir une transparence sur le COS (les activités qui y étaient proposées, le nombre d'adhérents, le montant des adhésions, le budget annuel, l'état des comptes à ce jour et, surtout, son avenir). Prévoyez-vous de dissoudre l'association qui existe d'ailleurs depuis presque un quart de siècle ? À l'article 5 – d'ailleurs, il y a une coquille sur l'article 5 puisqu'il y a deux articles 5 –, vous nous demandez de voter l'inscription au budget de la collectivité des crédits correspondant. Sans ces éléments précis sur le COS, nous ne pourrions nous exprimer favorablement. Nous pourrions voter pour si nous les avions. Si vous ne pouvez pas nous les transmettre ce soir, nous vous les demandons tout de même. Nous nous abstiendrons. Je suis plutôt d'avis à suivre la proposition de M. Banbuck de reporter peut-être cette délibération, s'il n'y a pas d'urgence, au prochain Conseil municipal en nous transmettant un dossier plus complet et une transparence sur l'avenir du COS.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Quelques éléments de réponse. Les agents qui faisaient vivre le COS nous ont fait part de leur volonté de démissionner et de ne plus s'occuper du COS. Nous leur avons demandé de ne pas démissionner immédiatement. D'où la subvention qui a été votée et le fait que le COS continue d'agir en ce début d'année. Nous leur avons demandé de ne pas le faire immédiatement, le temps de trouver une solution de repli. La solution de repli a été trouvée. C'est l'adhésion au CNAS. Le problème est qu'avant de pouvoir récupérer le budget du COS et le passer en budget supplémentaire – le budget qui a été versé au COS –, il faut d'abord que l'on passe cette délibération sur le CNAS. C'est un prérequis. Une fois cette délibération passée, l'argent du COS, versé en 2024, pourra être récupéré en budget supplémentaire. Le COS pourra être alors dissout. Tout simplement. Il y a une suite logique. On ne pourra pas le faire au même Conseil municipal. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons aujourd'hui cette délibération et que celle sur le COS sera très probablement présentée au prochain Conseil municipal.

Ensuite, la Ville pourra adhérer au CNAS, à partir du 1^{er} septembre. Est-ce que j'ai répondu suffisamment à vos questions ? C'est la réponse que je peux vous faire ce soir, en tout cas. Y a-t-il des explications de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Pardon, ce n'est pas une explication de vote. Je voulais juste comprendre pourquoi tout cela n'était pas expliqué dans le rapport et pourquoi attendre des questions de l'opposition pour être transparent.

Jean-François DELAGE, Maire

Je suis d'accord avec vous. Le rapport aurait pu être un peu plus précis. On aurait pu expliquer la position du COS qui nous oblige à adhérer à autre chose. Mais nous sommes obligés d'attendre un peu pour adhérer et passer au budget supplémentaire le budget qui a été versé au COS sur le budget 2024 et, ensuite, dissoudre le COS. Ces trois étapes sont nécessaires pour passer au démarrage du CNAS au 1^{er} septembre.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je demande une suspension de séance de cinq minutes, s'il vous plaît.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est accordé.

De 00 heure 10 à 00 heure 14 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance reprend. Nous en étions aux explications de vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je prends un peu de temps, mais sans exagérer. Sur cette délibération, j'observe d'abord que la présentation me paraît assez lacunaire. L'ensemble du contexte ne figure pas dans le rapport de présentation. Les incidences me semblent insuffisamment explicites. D'abord, il faut rappeler qu'une des conséquences du choix que vous proposez, c'est que les agents retraités de la Ville, qui pouvaient antérieurement adhérer au COS, là, sont exclus du bénéfice des prestations. C'est un changement qui n'est pas mineur. Formellement, vous demandez l'inscription du budget correspondant à l'adhésion CNAS alors qu'on a déjà voté la subvention au COS. Pour moi, formellement, c'est une dépense supplémentaire aujourd'hui, à l'instant où on parle. Et cette dépense supplémentaire n'est pas financée. En fait, le budget serait déséquilibré. Cela pose quand même problème. Ensuite, concernant la dissolution et la récupération que vous évoquez des sommes versées cette année, n'oublions pas que ce n'est pas vous qui décidez, mais le COS qui est une association loi 1901. C'est à elle, aux termes de ses statuts, j'imagine, de décider de la dévolution du boni qui peut exister au moment de sa dissolution. Ce sont des choses très incertaines. Cela fait des incertitudes assez nombreuses sur l'aspect des finances communales aujourd'hui. Je persiste à penser que ce dossier n'est pas mûr. Si vous le maintenez, nous votons contre.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE)

Contre : 8 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

Cette délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-052. RESSOURCES HUMAINES – MISE À JOUR DE LA DÉLIBÉRATION 06-072 DU PLAN DE DÉPLACEMENT DE LA MAIRIE DU KREMLIN-BICÊTRE
--

Jean-François DELAGE, Maire

Depuis le 1^{er} novembre 2006, par délibération, les agents de la Ville du Kremlin-Bicêtre bénéficient du remboursement de leur trajet domicile-travail au titre d'un décret datant de 1982 qui instituait une prise en charge du prix des titres d'abonnement des transports en commun notamment. Cette délibération prévoit, en son article 2, une prise en charge réservée aux agents de la Ville du Kremlin-Bicêtre rémunérés sur la base d'un indice de la fonction publique ainsi qu'aux bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage, selon les modalités fixées par les textes de l'époque.

Aujourd'hui, au regard de la jurisprudence et notamment d'un arrêt du Conseil d'État du 7 février 2020, il est proposé de

prendre en charge les frais de transport des agents vacataires. Les vacataires seraient donc remboursés sur justificatifs et en fonction des heures effectuées comme suit :

- le nombre d'heures effectuées est au-delà de 17 heures 30 mensuelles : le remboursement se fera sur la base d'un temps plein ;
- le nombre d'heures effectuées est en deçà de 17 heures 30 mensuelles : la prise en charge sera réduite de moitié par rapport à la situation de l'agent qui travaille à temps complet.

Ce remboursement ne pourra pas se faire au-delà du plafond fixé par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Y a-t-il des interventions ?

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, je veux quand même saluer cette délibération qui n'est pas complètement anodine puisqu'elle répond à un problème que nous avons d'attractivité sur les vacataires qui, pour beaucoup, sont des animateurs. Comme d'autres villes, on a des difficultés de recrutement sur le sujet. C'est un effort qui est porté sur notre masse salariale. Je vais faire le lien avec un propos qui a été tenu tout à l'heure sur la Police municipale et les moyens que nous mettons sur le sujet. Les fiches de poste sont publiées. Le budget est bien là. Les moyens sont présents. Et, s'ils le sont, c'est que, contrairement à ce que l'opposition voudrait laisser entendre, la situation financière est saine et nous permet de faire ces efforts pour avoir des services publics de qualité.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets cette délibération aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-053. RESSOURCES HUMAINES – REMISE GRACIEUSE

Jean-François DELAGE, Maire

L'attention de l'assemblée est appelée sur la demande de remboursement de sommes indûment perçues à la suite d'une situation individuelle particulière. Un agent de la Ville a en effet demandé à travailler à temps partiel de droit à 80 % à compter du 18 octobre 2021. Il est apparu en début d'année 2024 que l'agent percevait à tort une rémunération à taux plein depuis cette date. Par courrier du 13 février 2024, après qu'il a été reçu pour lui donner les explications sur sa situation administrative, l'agent en question a été informé de l'échéancier qui lui était proposé lui évitant ainsi de régulariser la somme de 5 856,53 euros en une fois. Par courrier reçu le 22 février 2024, cet agent a formulé un recours gracieux auprès du Maire. Compte tenu de la bonne foi de l'agent, il est proposé au Conseil municipal d'accorder à cet agent une remise gracieuse totale, soit un montant de 5 856,53 euros. Il s'agit bien d'une erreur des services. L'agent en question avait signalé assez rapidement qu'il continuait à être payé à taux plein. On lui avait répondu que c'était normal. On s'est réveillé trois ans plus tard en découvrant que, non, ce n'était pas tout à fait normal. J'estime que l'agent n'y étant absolument pour rien, on n'a pas à lui demander, à ce niveau-là, des remboursements pour lesquels il avait justifié sa bonne foi. Y a-t-il des interventions ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues ; mesdames ; messieurs, cette remise gracieuse de 5 856 euros du trop-perçu est sujette à controverses pour d'éventuels autres cas semblables. Cela risque de rester comme une base acquise pour l'avenir si cela se reproduit. Un remboursement par le biais d'un plan de remboursement, même minime, responsabilise. Cette remise gracieuse avoisinant les 6 000 euros creuse davantage le budget de la Ville. Nous voterons contre cette délibération.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, je voulais juste savoir si d'autres erreurs de ce type ont été constatées. Si oui, quel a été le traitement mis en œuvre ?

Jean-François DELAGE, Maire

Non. Il n'y a pas d'autres erreurs qui ont été constatées de cet ordre-là. On a vérifié. J'espère qu'il n'y en aura pas d'autres à l'avenir. Encore une fois, quand l'erreur vient de nous et que l'agent justifie de sa bonne foi, j'estime que l'on n'a pas à lui faire payer une erreur qui vient de l'administration.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous justifiez une remise gracieuse dans un rapport de délibération basé sur la bonne foi d'un agent concerné. Nous ne doutons pas de sa bonne foi. L'erreur vient évidemment de l'administration. Ces erreurs de comptabilité peuvent arriver dans le public comme dans le privé. Cependant, en acceptant des remises gracieuses basées sur la bonne foi d'un agent, cela remettrait en cause la bonne foi des agents éventuels qui seraient amenés à subir ces erreurs de l'administration ou tout autre agent ayant déjà subi une situation similaire, mais qui n'ont pas reçu ou ne recevront pas le même traitement. La vie en ces temps est difficile. Nous pouvons le comprendre. Nous sommes humains. Mais on ne peut pas comprendre et prendre en compte le fait qu'il puisse y avoir un deux-poids deux-mesures entre les agents.

Pour autant, nous pouvons être compréhensifs sur des éléments justificatifs, étayés. Encore faut-il qu'un dossier soit instruit par des personnes compétentes (assistance sociale ou autre) pour permettre à tout agent qui serait amené à vivre une telle situation de pouvoir rembourser ce trop-perçu sur un échéancier basé selon sa situation financière (retenue de salaire ou un cadre juridique clair).

Présenté en l'état, je dirais que ce n'est ni recevable ni compréhensible. Pourquoi je dis cela ? La question que pose M. Banbuck est intéressante. Vous avez répondu non, mais il faudrait revérifier, monsieur Delage. Je vous mets au défi de me citer des agents qui ont reçu un trop-perçu et qui ne l'ont pas remboursé sur ces trois ou quatre dernières années. Il y en a eu d'autres, vous le savez ou peut-être pas. Peut-être qu'on vous le cache. Peu importe. Ils ont remboursé leur dette sur la base d'un accord et d'un échéancier avec la collectivité. Notre groupe et moi-même, nous sommes partisans de l'équité, cette notion de l'égalité juste. L'équité permet d'être juste et égal avec tout le monde. La Ville ne peut accorder des remises gracieuses en se justifiant sur la bonne foi d'un agent. S'il y a une situation financière délicate, ce que nous pouvons entendre, il manque dans cet exposé un avis d'un service d'assistance sociale ou d'une justification précise d'une situation particulière. Sans ces éléments, il nous sera impossible de voter favorablement en raison d'une incertitude juridique.

Jean-François DELAGE, Maire

Je me suis peut-être mal expliqué et je vous prie de m'en excuser. Quand j'ai parlé de bonne foi, à l'appui de cette bonne foi, il y avait quand même des courriers faits très rapidement par l'agent à l'administration. Et l'administration n'a pas réagi. Dès 2021, début 2022, il y a eu plusieurs courriers faits par l'agent à l'administration. L'administration n'a pas réagi. J'ai appelé cela de la bonne foi, mais c'est plus que de la bonne foi. Il y avait des preuves à l'appui de cette bonne foi. C'est la raison pour laquelle je présente cette délibération aujourd'hui estimant que, véritablement, il y a non pas un oubli, non pas quelque chose qui a été loupé, mais une vraie erreur, pour le coup, de l'administration dans cette affaire qui, heureusement – je l'espère en tout cas –, est rare et restera aussi rare que ce que je peux en dire ce soir. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2024-054. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CRÉATIONS DE POSTES DE SAISONNIERS

Jean-François DELAGE, Maire

Le tableau des effectifs est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public. Le pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle. Le tableau des effectifs est donc appelé à évoluer selon plusieurs critères (la mobilité des agents, la promotion des agents, la modification de la réglementation statutaire, la redéfinition des emplois opérée dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs, de nouvelles organisations des services). Il est donc proposé une modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

– dans la filière administrative :

- 4 postes d'adjoint administratif principal de 2^e classe en 4 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- 3 postes d'adjoint administratif en 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste de rédacteur en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

– dans la filière technique :

- 11 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe en 11 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- 4 postes d'adjoint technique territorial en 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

– dans la filière médico-sociale :

- 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants en 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture classe supérieure en 2 postes d'auxiliaire de puériculture classe normale ;

– dans la filière culturelle :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe en 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ;
- dans la filière police municipale :
- 1 poste de garde champêtre chef principal en 1 poste de chef de service de police municipale.
- dans la filière animation :
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^e classe en 2 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe en 1 poste d'adjoint d'animation territorial.
- à la suite de la réussite d'un concours :

- 1 poste d'adjoint administratif en un poste de rédacteur.

Par ailleurs, pour pouvoir recruter les besoins saisonniers pour la période estivale, du 1^{er} juin au 31 août 2024, il est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste d'animateur pour la coordination des Estivales ;
- 3 postes d'adjoint d'animation territorial ;
- 8 postes d'adjoint administratif territorial ;
- 13 postes d'adjoint technique territorial.

Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Abstention : 5 (M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Absente : Mme ALESSANDRINI

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-François DELAGE, Maire

Vous avez pris connaissance du compte-rendu des décisions. Y a-t-il des questions ? Non.

Vœu

Jean-François DELAGE, Maire

Le vœu est présenté par les groupes de la majorité (Pour une ville qui nous rassemble, Le Kremlin-Bicêtre en commun, Le Groupe des élus socialistes, Génération Écologie et Sociale).

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je prends la parole rapidement par courtoisie. Nous allons quitter la séance en nous basant sur l'article 26 du Règlement intérieur du Conseil municipal qui prévoit qu'un vœu doit être déposé deux jours ouvrés avant la tenue du Conseil municipal. Comment peut-on vérifier cela pour ce vœu ? Ce projet de vœu aurait dû être transmis pour information aux présidents de groupe. Je l'ai découvert en arrivant ce soir. Comment peut-on travailler dans de bonnes conditions si vous ne respectez pas ou peu le Règlement intérieur ?

Jean-François DELAGE, Maire

Le vœu n'a pas forcément à être envoyé aux présidents de groupe. Il est présenté sur table et en séance. Il a bel et bien été envoyé dans les délais corrects.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est écrit dans le Règlement intérieur. Dans ce cas, modifiez le Règlement intérieur dans son article 26. Pour ces raisons, nous ne participerons pas à la présentation de ce vœu. Nous vous souhaitons une très bonne soirée.

Jean-François DELAGE, Maire

Comme à votre habitude, monsieur Zincioglu. Je vous souhaite une bonne soirée.

00 heure 34 : départ de Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, on voit qu'une partie de l'opposition n'est pas intéressée par les questions de logement. Je pense que les Kremlinois le verront.

C'est un vœu relatif au projet de loi pour le développement de l'offre de logements abordables présenté par les groupes majoritaires du Conseil municipal (Pour une ville qui nous rassemble, Le Kremlin-Bicêtre en commun, Le Groupe des élus socialistes, Génération Écologie et Sociale) :

« Présenté en Conseil des ministres en mai, débattu au Sénat en juin, le projet de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables propose 14 articles pour répondre à la crise du logement.

« En Île-de-France, 1,3 million de personnes sont mal-logées, 740 000 demandes pour un logement social restent sans réponse et, chaque année, seulement 35 000 des 70 000 logements nécessaires sont construits. Face à une telle situation, les élus des communes franciliennes partagent le constat d'une crise profonde et structurelle à laquelle il faut apporter des réponses.

« Alors que pour faire face à la pénurie, il faudrait donner à la puissance publique les moyens de construire du logement et, notamment, du logement social, le Gouvernement de Gabriel Attal décide de remettre en cause la loi Solidarité et Renouvellement urbain qui obligeait jusqu'alors les communes à la construction d'un minimum de logements sociaux. En proposant aux communes déficitaires d'intégrer au décompte des logements de catégorie intermédiaire, le gouvernement assume de favoriser un peu plus la fragmentation sociale des territoires.

« De la même manière, est proposé dans cette loi de durcir les conditions de maintien des locataires jugés trop riches pour occuper un logement social. En restreignant l'accès au logement social aux plus pauvres, en interdisant l'accès aux classes moyennes supérieures, le Gouvernement entérine l'organisation de la ghettoïsation du logement social et de nos villes.

« Au Kremlin-Bicêtre, la réponse aux 2 000 demandes pour un logement social qui sont faites tous les ans ne peut pas être celle de la chasse aux locataires.

« Considérant que le projet de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables apporte des réponses insuffisantes pour faire face à la crise du logement ;

« Considérant qu'il fragilise l'économie francilienne, en ne créant pas les conditions pour rendre accessible le logement social aux travailleurs et aux salariés ;

« Considérant qu'il assume de faire du logement social, le logement des plus pauvres uniquement et donc qu'il porte atteinte aux indispensables objectifs de mixité sociale ;

« Considérant qu'il renforce les moyens d'action des communes qui refusent de faire vivre la mixité sociale sur leur territoire et qu'au contraire, il pénalise celles qui assument cette responsabilité comme elles le peuvent ;

« Considérant qu'il met en danger l'idée même du logement social, au moment où la population francilienne, et notamment les Kremlinois, en a le plus besoin ;

« Le Conseil municipal s'oppose à ce projet de loi et demande au Gouvernement :

« – d'écouter l'avis défavorable du Conseil national de l'Habitat et de retravailler à des propositions qui font du logement social une force pour lutter contre la crise du logement ;

« – de rétablir le dialogue avec les acteurs du logement privé et public, notamment les associations de locataires qui possèdent une expertise que nous ne pouvons pas ignorer ;

« – de revenir sur la baisse des APL appliquée en 2021 et de supprimer la réduction de loyer de solidarité qui fait peser cette baisse sur les bailleurs sociaux ;

« – de renforcer le dispositif de la loi SRU en augmentant le plafond des amendes des communes fortement carencées. »

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des interventions ou des explications de vote sur ce vœu ?

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Article 26 du Règlement intérieur, monsieur le Maire, premier alinéa : « Les conseillers municipaux peuvent présenter des vœux sans qu'il y ait obligation pour le maire de les inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal. Les projets de vœux sont déposés au plus tard deux jours ouvrés avant la tenue du Conseil municipal. »

Troisième alinéa : « Les projets de vœu sont transmis pour information aux présidents de groupe. Le projet de vœu soumis au Conseil municipal peut faire l'objet d'amendements ou d'autres vœux déposés par d'autres conseillers municipaux au plus tard le jour de la séance, deux heures auparavant. » Nous étions dans l'incapacité, en ayant le vœu remis sur table, de pouvoir suivre l'article 26. Nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous remercie. Nous nous corrigerons la prochaine fois.

Jérôme GIBLIN (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

J'explique mon vote. Je suis pour la souplesse. Je trouve cela bien qu'il y ait des vœux, même déposés à la dernière minute. Quand c'est un sujet important, je préfère le voter.

Jean-François DELAGE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 22 (M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme COURDY, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HÉMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. ÉDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme PARIS, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORÉ, Mme DEFRANCE, M. GIBLIN)

Ne prend pas part au vote : 7 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Absents : Mme ALESSANDRINI, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE

Jean-François DELAGE, Maire

Le vœu est adopté. Je vous remercie. Cette séance du Conseil municipal est terminée. Nous nous retrouvons pour la prochaine séance du Conseil le jeudi 27 juin à 19 heures 30. D'ici là, n'oubliez pas la Fête de la musique le 21 juin et, le lendemain, le 22 juin, la Fête de la ville, ainsi que la Nuit blanche demain soir. Vous avez l'ensemble des événements de la ville à disposition sur le site internet.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'ai une question, monsieur le Maire. J'ai lu dans la presse que la station de métro serait inaugurée le 24 juin.

Jean-François DELAGE, Maire

Oui. Si la SGP voulait faire une inauguration un peu populaire, ce serait vachement bien. Ils ne veulent pas le faire. Je ne sais même pas si je m'y rendrai. Ils ont refusé de faire ce qu'on demandait, à savoir quelque chose de populaire. C'est un machin institutionnel avec une jauge à 50 personnes. Je ne suis pas particulièrement chaud pour inaugurer cela, ce qui exclut de fait les Kremlinois. Voilà pourquoi je n'ai rien fait savoir et je n'ai rien communiqué.

Jean-François DELAGE, Maire, lève la séance à 0 heure 38.

Le Maire,

Jean-François DELAGE



Le secrétaire,

M. TAPA

